



Analyses des votations fédérales
Anlisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 7 juin 1998

Sibylle Hardmeier, Daniel Scheiwiller

Résultats des votations	Oui	Non
Initiative populaire «pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» (Initiative pour la protection génétique)	33.3%	66.7%
Article constitutionnel sur les mesures visant à équilibrer le budget (Objectif budgétaire 2001)	70.7%	29.3%
Initiative populaire «S.o.S. – pour une Suisse sans police fouineuse» (Initiative S.o.S.)	24.9%	75.1%
Participation	41.3%	



Institut de recherche
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
Case postale 6323, 3001 Berne, téléphone 031 311 08 06,
téléfax 031 311 08 19, e-mail: gfs@gfs-be.ch

**Université
de Zurich**

Institut de recherche en sciences politiques
département de politique intérieure / politique comparée
Karl Schmid-Strasse 4, 8006 Zurich
téléphone 01 634 38 41, téléfax 01 634 49 25

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent sur la base d'enquêtes menées scientifiquement depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales. L'Institut de recherches GfS (Zurich/Berne) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse a été effectué par l'Institut de sciences politiques, département de politique intérieure / politique comparée de l'université de Zurich.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp

Secrétariat: Claudia Klein

Support CATI: Gabor Csillo

Responsable du terrain,

enquêtes téléphoniques:

Analyses informatiques:

Georges Ulrich

Urs Bieri

Institut de sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ)

Responsable: Professeur Ulrich Klöti

Analyse/commentaire:

Sibylle Hardmeier

Daniel Scheiwiller

Composition et impression

Satzart SA, Berne

Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes

Un abonnement aux analyses VOX peut être souscrit au prix de CHF 75.- (étranger CHF 85.-) par an. Le prix au numéro est de CHF 25.- (étranger CHF 30.-). Veuillez svp adresser vos demandes de souscriptions ou commandes à l'Institut de recherches GfS, secrétariat, case postale 6323, 3001 Berne.

Citations et copyright

Pour le présent numéro: Hardmeier, Sibylle/Schneiwiller, Daniel (1998): Analyse des votations fédérales du 7 juin 1998, VOX N° 63, GfS et IPZ, Zurich 1998. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS, en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 ss.

22^e année, © by GfS et DSP

Tirage: 1250 exemplaires

Table des matières

1. Initiative populaire «pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» (Initiative pour la protection génétique)	
1.1 Situation de départ	5
1.2 Profil du vote: polarisation, dislocation et unité	6
1.3 Motivations et perceptions: de l'«Initiative pour la protection génétique» à l'«Initiative pour l'interdiction du génie génétique»	10
1.4 Arguments: de la protection de la nature à la médecine humaine, pour finir à la technologie de pointe moderne	13
1.5 Influence des médias et de la campagne électorale: modification du sens du projet de loi par le biais de médias spécialisés dans la campagne	19
2. Article constitutionnel sur les mesures visant à équilibrer le budget (Objectif budgétaire 2001)	
2.1 Situation de départ	25
2.2 Formation de l'opinion et perception: ou comment réduire la complexité d'un projet de loi	26
2.3 Profil du vote	28
2.4 Test des arguments	31
2.5 Perspectives: freiner les dépenses ou obtenir des recettes supplémentaires?	34
3. Initiative populaire «S.o.S. – pour une Suisse sans police fouineuse» (Initiative S.o.S.)	
3.1 Situation de départ	36
3.2 Perception et importance attribuée à l'initiative	37
3.3 Comportement de vote	38
3.4 Motivations de vote	42
4. Participation et formation de l'opinion	43
5. Méthodologie	49
6. Principaux résultats des votations du 7 juin 1998	52

Tableau 1.1: Résultats des votations par cantons, en pour cent des voix

Canton	Objectif bud- gétaire 2001	Initiative pour la protection génétique	Initiative S.o.S.	Participation
	oui %	oui %	oui %	oui %
CH	70.7	33.3	24.9	41.3
ZH	74.8	37.7	26.4	44.9
BE	72.3	41.7	26.9	38.1
LU	75.6	35.1	21.2	45.5
UR	65.7	36.6	22.3	33.6
SZ	72.1	35.1	22.9	36.5
OW	74.0	35.3	21.1	35.6
NW	76.9	34.0	20.7	41.0
GL	78.0	38.7	24.2	47.2
ZG	78.0	36.4	22.2	45.4
FR	70.4	21.3	20.1	34.5
SO	67.5	35.9	24.9	45.7
BS	71.1	32.7	31.2	54.0
BL	74.6	29.1	24.4	45.0
SH	72.1	36.0	28.5	62.3
AR	72.8	44.2	23.4	46.0
AI	81.0	37.2	16.9	34.0
SG	77.1	38.8	22.4	40.0
GR	75.0	42.7	26.8	34.3
AG	74.9	34.2	21.6	37.8
TG	76.4	36.8	21.0	41.8
TI	62.2	36.8	31.2	30.1
VD	61.3	16.8	22.8	34.8
VS	55.4	15.7	19.6	45.8
NE	53.4	21.2	23.6	35.4
GE	62.2	23.0	29.3	52.1
JU	52.0	27.5	34.5	32.3

Source: <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

1. L'initiative populaire «pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» (Initiative pour la protection génétique)

1.1 Situation de départ

L'opinion publique suisse se penche depuis un certain temps déjà sur les possibilités et les limites du génie génétique. En mai 1992, le peuple et les cantons ratifiaient un article constitutionnel sur le génie génétique et les méthodes de reproduction que le Conseil fédéral et le Parlement avaient élaboré en guise de contre-proposition à l'«Initiative du Beobachter», qui avait entre-temps été retirée.¹ Au cours de cette campagne électorale, le «Groupe de travail suisse pour le génie génétique» avait formulé des critiques à l'égard de l'article constitutionnel, le qualifiant d'insuffisant, notamment en raison de la réglementation trop générale des domaines non humains. Raison pour laquelle 23 organisations issues des mouvements pour la protection de l'environnement, de la nature et des animaux, ainsi que des milieux alternatifs de l'agriculture et de la politique du développement lancèrent en avril 1992 l'initiative populaire «pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» (Initiative pour la protection génétique). Mis à part une réglementation légale pour la recherche et ses applications au niveau de l'industrie, l'initiative visait pour l'essentiel à interdire trois domaines:

- production, acquisition et commerce avec des animaux génétiquement modifiés
- dissémination d'organismes génétiquement modifiés
- octroi de brevets pour des animaux et des plantes génétiquement modifiés et pour les procédés utilisés à cet effet.

Début 1997, le Parlement décide de recommander le rejet de l'initiative pour la protection génétique. En parallèle, il donne son accord au projet Gen-Lex, conçu en forme de contre-proposition indirecte à l'initiative, et qui devait permettre d'accélérer les dispositions légales dans le domaine du génie génétique non humain. En mars 1998, les mesures de consultation sur le projet Gen-Lex sont abouties et, toujours avant les votations, le Conseil fédéral nomme les membres de la commission éthique. Toutefois, les premières esquisses de campagnes élaborées par les groupes d'intérêts réciproques remontent à une époque plus ancienne: les opposants au génie génétique à fin 1995, à l'occasion de la décision de l'octroi d'un brevet pour la souris génétique; les adhérents au plus tard en avril 1996, avec une première campagne dans les médias populaires. C'est surtout la campagne des opposants à l'initiative qui a retenu l'attention des observateurs, tant par sa durée, son intensité et les ressources mises en œuvre, qualifiées d'exceptionnelles et de brillantes; le niveau émotionnel obtenu par l'image et la parole était extrêmement élevé.

Si l'on se base sur une perspective à long terme, ou sur la situation telle qu'elle se présentait en 1997, la seule surprise dans le cadre du résultat des votations du 7 juin 1998 constitue le rejet de l'initiative. Du point de vue d'une perspective à plus court terme, c'est surtout le résultat très

¹ Cet article constitutionnel interdit toute intervention dans le patrimoine génétique de gamètes humains, ainsi que la recherche sur ou le commerce avec des embryons humains. Il constitue en quelque sorte la base légale pour les mesures de contrôle dans le domaine du génie génétique.

net, 66.7 pour cent de non, qui suscite l'étonnement. Le présent numéro de la VOX cherche à donner une explication de fond sur les raisons qui ont conduit au rejet sans appel de l'initiative, et à analyser les questions relatives à ce rejet, telles que profils et polarisations, formation de l'opinion et motivations, attitudes fondamentales:

- Profils et polarisations: quelles sont les personnes qui se sont montrées spécialement sceptiques à l'égard de l'initiative? Et, bien que le rejet fut massif, existe-t-il des nuances, voire des fractionnements. A quel niveau les stratégies de persuasion du comité d'initiative n'ont-elles pas eu de prise sur l'électorat?
- Motivations et formation de l'opinion: le fait que l'on s'attendait à un résultat plus homogène signifie-t-il que beaucoup de personnes ne se sont décidées qu'à la dernière minute, ou peut-être que la réflexion sur des arguments isolés l'a finalement emporté? A cet égard, quel a été le rôle des médias?
- Attitudes fondamentales et modification *des thèmes de la campagne*: le refus clair et net du corps électoral doit-il être interprété comme un accord de principe à l'égard du génie génétique? Ou bien ce refus reflète-t-il peut-être une autre forme de prise de position, suscitée par exemple par la manière de gérer les thèmes, la modification des thèmes en cours de campagne électorale?

1.2 Profil du vote: polarisation, dislocation et unité

Un tiers uniquement des électeurs a accepté l'initiative pour la protection génétique. Parmi les personnes interrogées dans le cadre de nos enquêtes, 32 pour cent indiquent avoir soutenu l'initiative, 62 pour cent l'avoir rejetée, les personnes restantes ayant soit voté blanc ou pas donné d'indication quant à leur vote. Si l'on considère donc uniquement les électeurs effectifs, les enquêtes VOX présentent une répartition très similaire au résultat final: 34 pour cent de oui contre 66 pour cent de non.

Si l'on analyse le comportement de vote sur la base des caractéristiques politiques, les résultats présentent une forte polarisation, qui repose avant tout sur le fait qu'au camp rouge-vert largement disloqué et peu homogène, un front d'opposants à l'initiative nettement plus soudé faisait face:

- La polarisation est extrêmement forte au niveau de l'orientation politique des électeurs: exprimée en points, elle se situe à 38 points d'écart entre les partisans du PSS et ceux du PRD (46 pour cent de oui contre 8 pour cent de oui); entre le camp rouge-vert et le centre bourgeois 29 points d'écart, entre les membres et les non-membres d'organisations pour la protection de l'environnement 27 points.
- Du fait que le pourcentage de votes favorables à l'initiative reste somme toute extrêmement bas, même le camp des défenseurs de l'initiative n'a guère réussi à dépasser la marge des 50 pour cent d'acceptation. Le camp rouge-vert vote oui à 50 pour cent; parmi les partisans du Parti socialiste suisse, qui recommandait officiellement le vote en faveur de l'initiative, seuls 46 pour cent l'acceptent.² Seuls les membres actifs ou passifs d'organisations pour la protec-

² Si l'on tient compte pour ces deux questions de l'enquête des erreurs d'échantillonnage (± 9.6 pour le camp rouge-vert; ± 10.2 pour le PSS), il apparaît que la marge des 50 pour cent n'a pas pu être clairement dépassée.

Tableau 1.2: Le comportement de vote dans le cadre de l'initiative pour la protection génétique selon des caractéristiques politiques

Caractéristique/Catégorie	% oui	n	V de Cramer
Total effectif	33.3		
Total VOX	34	552	
<i>Partis**</i>			0.34 (0.25) ^a
PSS	46	92	
PDC	(33)	43	
PRD	8	64	
UDC	(22)	46	
aucun parti	36	204	
<i>Camp politique en fonction des partis**</i>			0.29
rouge-vert	50	105	
centre bourgeois	21	122	
droite libérale	(23)	52	
<i>Orientation gauche-droite**</i>			0.27
extrême gauche	(62)	37	
gauche	45	107	
centre	35	194	
droite	23	120	
extrême droite	(11)	47	
<i>Membre d'une organisation pour la protection de l'environnement**</i>			0.21
membre actif / passif	55	103	
adhésion envisageable	32	152	
adhésion non-envisageable/ non-membre	28	282	
<i>Membre d'une organisation pour la protection des consommateurs*</i>			0.13
membre actif / passif	(43)	44	
adhésion envisageable	42	153	
adhésion non-envisageable/non-membre ...	30	349	
<p>Les catégories mises entre parenthèses doivent être interprétées comme des tendances, vu que le nombre de réponses resp. l'intervalle de confiance n'autorisent pas de constats quantitatifs.</p> <p>^a Le V de Cramer mis entre parenthèses indique la corrélation entre les personnes adhérant à l'un des quatre partis gouvernementaux nommés (V de Cramer = 0.34) et celles sans liens avec un parti particulier.</p> <p>** hautement significatif ($p < 0.01$);</p> <p>* significatif ($p < 0.05$). Voir également le chapitre méthodologie.</p> <p>© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.</p>			

tion de l'environnement s'expriment à une – faible – majorité en faveur de l'initiative (55 pour cent de votes favorables)³. La clientèle des organisations pour la protection des con-

³ Même en considérant les erreurs d'échantillonnage (± 9.6), l'on peut parler ici de majorités relatives.

sommateurs joue par contre, au sein du camp des adhérents, un rôle assez secondaire, et vote finalement en majorité contre l'initiative (40 pour cent de votes favorables). En d'autres termes: dans le camp rouge-vert, c'est avant tout une affinité marquée avec les mouvements de protection de l'environnement ou de la nature qui réussit à mobiliser les électeurs en faveur de l'initiative, alors que d'autres formes d'affinités, à l'égard d'autres mouvements ou d'autres idéologies, ne contribuent que maigrement, voire pas du tout, à favoriser le soutien à l'initiative. Cette dernière remarque vaut en particulier pour les membres des syndicats. Avec un pourcentage de rejet de 63 pour cent, ces derniers ne se distinguent pas des autres groupes d'électeurs.⁴

- Face à un noyau de défenseurs de l'initiative fortement disloqué l'on trouve un pôle d'opposants très soudé: le projet de loi est vivement critiqué tant par le centre bourgeois que par la droite libérale, ainsi que par les adhérents des partis respectifs, c.à.d. PDC, PRD et UDC (67 pour cent de votes négatifs, voire plus). Les radicaux surtout ont font preuve d'une grande unité de vote, puisque leurs voix atteignent 92 pour cent de votes négatifs.⁵
- La même unité de vote se retrouve finalement parmi des groupes d'électeurs relativement importants de par leur nombre: par ex. parmi les personnes se situant au centre de l'axe gauche-droite, ou encore parmi les membres d'un parti. Cette catégorie d'électeurs contribue donc largement, par son rejet massif de 65 resp. 64 pour cent (pourcentage de oui = 35 pour cent), à rejeter ce projet de loi.

L'analyse des caractéristiques sociales permet également de voir à quel point le rejet fut clair et net. L'on obtient ici une image particulièrement homogène, avec comparativement peu de polarisations et un rejet généralisé à plusieurs niveaux:

- Raison pour laquelle il est particulièrement significatif d'étudier les cas de figure pour lesquels le comportement de vote ne varie pas: l'on remarque par ex. que ni les jeunes électeurs compris entre 18 et 29 ans, ni toute la génération post 68, génération de personnes nées en 1959 et plus tard, dont la sensibilisation à la politique se déroule en parallèle avec l'apparition des mouvements de protection de l'environnement, se montrent plus critiques que la moyenne à l'égard du génie génétique.⁶ Les affinités religieuses ou confessionnelles ne permettent pas non plus de tirer des conclusions quant au comportement de vote. Il apparaît peut-être tout juste une sorte de tendance, selon laquelle les personnes se rendant régulièrement à l'église voteraient plus souvent oui à l'initiative que la moyenne⁷; quant à celles-ci, il s'agit-là surtout de personnes n'appartenant ni à l'église catholique ni à l'église protestante, ou qui sont sans confession.⁸
- En tout et pour tout, l'influence des caractéristiques sociales sur le comportement de vote est moins importante que celle des caractéristiques politiques; les valeurs du V de Cramer, mais

⁴ L'erreur d'échantillonnage pour les membres des syndicats actifs et passifs se situe à ± 8.9 points d'écart. Cet écart ne change guère si l'on ajoute aux membres de syndicats les personnes qui pourraient envisager le devenir: 61 pour cent de non.

⁵ Du fait d'une répartition des réponses tellement nettes, cette donnée peut être considérée comme étant représentative, malgré le petit nombre de réponses ($n = 64$) à cette question de l'enquête; l'erreur d'échantillonnage se monte à ± 6.6 .

⁶ A l'occasion des votations sur l'article constitutionnel de mai 1992, la tendance à voter en faveur de l'article a pu être observée pour la catégorie des 18-29 ans; toutefois, la corrélation entre l'âge et le comportement de vote n'était pas non plus significative, ou alors extrêmement faible.

⁷ La corrélation n'est pas significative; V de Cramer $V = 0.10$.

⁸ V de Cramer $V = 0.14$.

Tableau 1.3: *Le comportement de vote dans le cadre de l'initiative pour la protection génétique selon des caractéristiques sociales*

Caractéristique/Catégorie	% oui	n	V de Cramer
Total effectif	33.3		
Total VOX	34	552	
<i>Revenu mensuel par ménage**</i>			0.21
plus de 9000.–	22	85	
7000–8999.–	33	70	
5000–6999.–	24	137	
3000–4999.–	42	127	
moins de 3000.–	49	71	
<i>Formation**</i>			0.14
supérieure	27	259	
moyenne	40	238	
élémentaire	(41)	61	
<i>Région linguistique**</i>			0.13
Suisse alémanique	37	412	
Suisse romande	23	128	
Suisse italienne	(32)	22	
<i>Sexe**</i>			0.11
Femmes	39	279	
Hommes	28	283	

Les catégories mises entre parenthèses doivent être interprétées comme des tendances, vu que le nombre de réponses resp. l'intervalle de confiance n'autorisent pas de constats quantitatifs.
 ** hautement significatif ($p < 0.01$);
 * significatif ($p < 0.05$). Voir également le chapitre méthodologie.
 © IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

aussi les modèles à paramètres multiples, confirment également cette thèse.⁹ De par ce fait, les premières analyses des votations,¹⁰ qui se basaient sur le pourcentage effectif de votes favorables dans les communes, doivent en partie être relativisées, dans la mesure surtout où l'on ne peut pas attribuer de signification particulière au paramètre revenu ou fortune. Concernant la signification des différents paramètres sociaux, la VOX recueille des résultats très similaires: tout d'abord, ce sont les Suisses romands qui sont particulièrement sceptiques quant à l'initiative. D'autre part, plus le statut socio-économique des votants est élevé (exprimé sous forme de revenu par ménage et de niveau de formation), plus le rejet de l'initiative est grand; le

⁹ En guise de contrôle, nous avons tout d'abord testé au moyen du décalage logique l'influence de toutes les variables à deux composantes significatives présentées dans les tableaux 1 et 2. Ce faisant, les paramètres sociaux revenu, formation et sexe n'atteignent pas le même degré de signification; les coefficients de décalage ou d'effet potentiellement comparables sont plus petits que pour les paramètres politiques.

¹⁰ Schneider, Madeleine (1998), Gemeindeergebnisse der Volksabstimmung vom 7. Juni 1998, in: BFS-Pressemitteilung, Politik 17, Bern.

Tableau 1.4: Les motivations des adhérents à l'initiative

Motivations d'acceptation	% des personnes répondant à la question	n réponses
<i>Principales motivations précises</i>		
empêcher les manipulations/protection de la nature	57	70
risques, dangers	38	47
éthique	15	19
Diverses motivations précises (réglementation, denrées alimentaires, recherche)	52	64
Autres motivations ou recommandations de tiers	28	34
Motivations incompréhensibles, réponses «ne sait pas» ou pas de réponse	19	23
Total en % des personnes ayant répondu à la question (n = 123)/Total des réponses	209	257
En tout, 123 personnes ont répondu et donné 257 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'élève au-dessus des 100%.		
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.		

pourcentage de oui passe à 22 resp. 27 pour cent. Finalement, l'électorat féminin se montre légèrement plus favorable à l'initiative que l'électorat masculin.

1.3 Motivations et perceptions: de l'«Initiative pour la protection génétique» à l'«Initiative pour l'interdiction du génie génétique»

Toute caractéristique politique influant sur le comportement de vote se fonde à priori sur des points de vue et des motivations personnelles. Les questions du questionnaire à réponses multiples sur les motivations de vote des personnes favorables à l'initiative font apparaître ainsi le fait suivant: les personnes soutenant l'initiative justifient le plus souvent leur soutien par des réflexions d'ordre de protection de la nature ou de l'environnement: 57 pour cent des personnes indiquent dans l'une ou l'autre de leurs réponses s'opposer aux manipulations génétiques et vouloir protéger la nature de ce type d'interventions; bien qu'à ce sujet les formulations restent assez vagues, «meilleure protection de la nature» ou «il n'est pas permis d'intervenir sur la nature», il existe une deuxième catégorie de justifications qui se réfère directement aux interventions ou aux manipulations génétiques.¹¹ Ces arguments qui touchent directement à la politique de protection de la nature ou de l'environnement se fondent sur des préoccupations liées aux risques et aux dangers du génie génétique (38 pour cent), ou sur des objections d'ordre éthique (15 pour cent). Par opposition, rares sont les motivations portant sur les aliments génétiquement modifiés, sur les questions d'autorisation ou de désignation de ces organismes et, à fortiori, sur les

¹¹ Le nombre de réponses total est ici très petit, les pourcentages doivent donc tout au plus être interprétés comme des tendances. Les premières catégories de justifications représentent 28 pour cent (n = 34); les deuxièmes 21 pour cent (n = 26).

Tableau 1.5: Perceptions du contenu par les électeurs dans le cadre de l'initiative pour la protection génétique

Perceptions	% des personnes répondant à la question	n	%	n
<i>Perception en tant qu'initiative pour</i>	56	368		
l'interdiction du génie génétique, interdiction de pratiquer des manipulations génétiques sur les animaux,			11	73
pas d'expériences sur les animaux			11	73
interdire la recherche en génie génétique			8	49
interdire les manipulations génétiques, les manipulations sur l'environnement			4	27
interdiction partielle, établir des directives précises, limiter le génie génétique au strict nécessaire			3	21
interdire la dissémination d'organismes, de plantes, etc. génétiquement modifiés			2	12
interdire l'octroi de brevets			17	113
divers, remarques générales sur l'interdiction				
			56	368
<i>Recherche impliquant des interventions génétiques, recherche sur le génie génétique</i>	16	103		
réglementation, contrôle, autorisations,	7	47		
déclaration et contrôle du génie génétique	7	43		
perception en tant qu'initiative pour la protection génétique, pensée de protection	12	77		
perceptions vagues, raisonneuses et diffuses	12	89		
ne sait pas				
Total en % des personnes ayant répondu à la question (n = 655)/Réponses	110	717		
En tout, 655 personnes ont répondu et donné 717 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'élève au-dessus des 100%.				
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.				

aspects de la protection des consommateurs;¹² ceci semble accréditer la thèse selon laquelle les électeurs ont somme toute réagi assez rationnellement face à ce projet de loi émotionnellement chargé. Les motivations fondées sur une attitude critique face à la recherche ou aux sciences du génie génétique, voire sur les questions de réglementation sont également extrêmement rares.¹³

C'est donc une minorité de personnes qui justifient leurs motivations de vote sur des réflexions d'ordre de protection de la nature et de l'environnement; ces réflexions n'auront par consé-

¹² 13 pour cent (n = 16).

¹³ 17 pour cent (n = 21).

Tableau 1.6: Les motivations des opposants à l'initiative

Motivations de rejet	% des personnes répondant à la question	n réponses
<i>Principales motivations précises</i>		
recherche	30	98
applications dans des domaines précis	28	91
retombées économiques	22	72
<i>Diverses motivations fondamentales</i>		
contre l'interdiction	28	90
contre l'initiative en général	24	77
progrès	10	33
pour le génie génétique	10	32
suffisamment de contrôles à ce jour	9	30
<i>Autres motivations ou recommandations de tiers</i>	6	19
<i>Motivations incompréhensibles, réponses «ne sait pas» ou pas de réponse</i>	26	84
Total en % des personnes ayant répondu à la question (n = 326)/Total des réponses	193	626
En tout, 326 personnes ont répondu et donné 626 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'élève au-dessus des 100%.		
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.		

quent pas été déterminantes sur l'issue du vote. Que s'est-il donc passé? La perception des électeurs et les indications qu'ils donnent quant au contenu de l'initiative nous permettent d'obtenir une indication plus concrète: malgré tous les efforts du comité de soutien, l'initiative «pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» n'est pas tant perçue comme une initiative visant la protection, mais comme une initiative visant l'interdiction et les restrictions (*voir tableau 1.5*). A la question à réponses multiples sur le contenu du projet de loi, seuls 7 pour cent des personnes donnent une réponse dans laquelle apparaît la dimension protection. Inversement, une grande majorité de personnes, c.à.d. 56 pour cent, évoquent dans leurs réponses la dimension interdiction. Nous touchons ici à l'une des clefs du succès de la campagne des opposants: la tentative visant à qualifier l'«initiative pour la protection génétique» d'«initiative pour l'interdiction du génie génétique» a pris, les opposants ayant selon toute vraisemblance réussi à ancrer ce point de vue dans la perception des électeurs.

Cette modification du sens du projet de loi se répercute sur les motivations spontanées nommées par les personnes opposées à l'initiative. Au chapitre des objections générales, les points qui reprennent les arguments de la campagne des opposants et s'opposent au projet de loi en sa qualité d'«initiative pour l'interdiction du génie génétique» se retrouvent en tête de liste (28 pour cent des personnes donnant une réponse). Mis à part ces objections, une série de remarques sur le fait que l'initiative va trop loin, est trop extrême, ou tout simplement mauvaise (24 pour cent). De plus, l'on trouve dans ce chapitre des objections d'ordre général quelques

réponses éparses sur le fait que le développement du génie génétique ne pourrait de toute façon pas être freiné, ni les progrès en découlant.¹⁴

Par le biais de ce dernier argument d'ordre général (défense du progrès), il est possible de retracer l'effet de la modification du sens du projet sur la manière d'argumenter des électeurs: l'on transforme un projet de loi au contenu au demeurant positif en un projet de loi au contenu négatif, tout en mettant simultanément l'accent sur des acquis positifs. Ainsi la personne qui vote non n'est pas tout juste un sempiternel opposant, mais devient le défenseur d'acquis et de valeurs positives – par exemple le progrès. Les motivations plus précises, plus étayées quant à leur contenu, reposent également sur cette logique de la défense des acquis positifs:

- Lorsque les personnes interrogées défendent la recherche en génie génétique (30 pour cent), elles citent la plupart du temps l'importance de la recherche fondamentale, ou stipulent que le génie génétique est une technologie de pointe qui ne saurait en aucun cas être freinée (19 pour cent).
- S'alignant sur ces constatations, l'on retrouve des motivations fondées sur la diversité des applications possibles du génie génétique, et intrinsèquement, sur les attentes à son égard (28 pour cent). Les applications les plus fréquemment mentionnées sont celles touchant au domaine de la médecine (16 pour cent); si l'on ajoute à ce pourcentage les réponses faisant allusion aux espoirs liés aux traitements médicamenteux de maladies telles que le cancer, la maladie d'Alzheimer ou autres, le pourcentage des réponses faites atteint 23 pour cent.¹⁵
- Finalement, le dernier groupe de motivations prend la défense de la place économique suisse, ou s'inquiète de potentielles retombées négatives dans le cas où l'initiative serait acceptée (22 pour cent). Comme l'on pouvait s'y attendre, la préservation resp. la perte des places de travail se situe ici en première position.¹⁶

1.4 Arguments: de la protection de la nature à la médecine humaine, pour finir à la technologie de pointe moderne

La signification attribuée à la protection de l'environnement et, partant, aux risques ou considérations éthiques s'y référant se reflète également dans le test des arguments en faveur de l'initiative (voir tableau 1.7).

- Le premier argument, qui évoque les risques imprévisibles ou incontrôlables du génie génétique, est celui qui recueille manifestement la plus grande adhésion auprès des défenseurs de l'initiative (58 pour cent). Quant à l'argument 2 – à teneur plutôt éthique – sur la dignité de la créature, l'adhésion est un peu moins grande (52 pour cent), mais il constitue somme toute l'argument avec la plus grande cohésion de vote; c.à.d. que la majorité au moins des personnes s'étant déclarées d'accord avec cet argument a effectivement voté oui. Ces deux arguments obtiennent également les meilleurs résultats au niveau de l'effet dit de filtrage ou de division: un grand nombre de personnes se déclarant d'accord avec ces deux arguments votent effecti-

¹⁴ 10 pour cent (n = 33).

¹⁵ Les réponses faisant allusion aux applications possibles dans le domaine de l'agriculture, de la politique alimentaire mondiale, des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux sont par contre tout à fait marginales (4 pour cent, n = 12).

¹⁶ 12 pour cent (n = 38); mis à part ça, quelques réponses sur la compétitivité de la place économique suisse (6 pour cent; n = 19).

Tableau 1.7: Arguments pour et contre l'initiative pour la protection génétique (en pour cent et en points d'écart)

Arguments, justifications	d'accord	pas d'accord	indécis	V deCramer (taux d'adéquation)	Taux de cohésion ^a	Fonction de filtrage ^b
<i>Arguments pour</i>						
1) Les risques encourus par la dissémination d'animaux, de plantes et d'organismes génétiquement modifiés sont indéfinissables et incontrôlables.	58	26	16	0.52**	56 (2)	52 (1)
2) Notre nature n'appartient pas aux entreprises pharmaceutiques. Les brevets de génie génétique ne sont pas compatibles avec la dignité de la créature.	52	30	19	0.51**	58 (1)	49 (2)
3) Le génie génétique n'a rien à chercher dans l'agriculture biologique suisse.	55	28	17	0.42**	52 (3)	40 (4)
4) L'on mise trop sur la carte du génie génétique dans la recherche actuelle; en acceptant l'initiative, l'on défend la pluralité des méthodes de recherche et de guérison.	45	35	20	0.40**	53 (4)	41 (3)
<i>Arguments contre</i>						
1) Le génie génétique permet le développement de nouvelles thérapies pour combattre le SIDA, le cancer et d'autres maladies.	77	8	14	0.49**	78 (5)	72 (1)
2) Le génie génétique et la biotechnologie constituent les technologies de pointe de l'avenir. Si l'on interdit le génie génétique en Suisse, l'on n'octroie aucune chance au progrès.	62	24	13	0.64**	88 (3)	65 (2)
3) Si l'on supprime la recherche en génie génétique, encore plus de places de travail du secteur de l'industrie chimique seraient transférées à l'étranger.	67	20	13	0.52**	82 (4)	56 (4)
4) L'initiative pour la protection génétique conduirait la Suisse, en sa qualité de lieu de recherche et de réflexion, dans une impasse.	51	34	17	0.57**	91 (1)	57 (3)
5) Le Conseil fédéral et le Parlement ont déjà suffisamment émis de législations en la matière – ou en envisagent de nouvelles –, pour assurer un contrôle en matière de génie génétique.	44	34	22	0.55**	90 (2)	57 (3)
<p>^a Le taux de cohésion indique dans quelle mesure le plus grand nombre de personnes possibles s'étant déclarés d'accord avec un argument pour (argument contre) votent effectivement oui (non).</p> <p>^b L'effet de filtrage met en relation dans quelle mesure un grand nombre de personnes se déclarant d'accord avec un argument pour votent effectivement oui (56%), et dans quelle mesure un très petit nombre de personnes se déclarant pas d'accord avec cet argument votent tout de même oui (4%). La différence qui résulte de ces pourcentages (52 points d'écart) donne la valeur de l'effet de filtrage.</p> <p>** hautement significatif ($p < 0.01$).</p> <p>© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.</p>						

vement en faveur de l'initiative (56 pour cent pour l'argument 1; 58 pour cent pour l'argument 2); mais très peu de personnes se déclarant pas d'accord avec ces deux arguments votent tout de même en faveur de l'initiative (4 pour cent resp. 9 pour cent); la différence qui résulte de ces deux pourcentages (52 resp. 49) donne la valeur de l'effet de filtrage.

- D'autre part, les arguments qui s'opposent à l'application du génie génétique dans l'agriculture (argument 3), ou qui critiquent la recherche comme étant trop exclusivement orientée sur le génie génétique (argument 4), restent marginaux. Même si le taux d'adhésion n'est pas insignifiant – en particulier dans le cadre de l'argument concernant l'agriculture biologique (55 pour cent), ces deux arguments recueillent somme toute des mauvais taux au niveau des paramètres cohésion de vote ou effet de filtrage.

Le camp des personnes défavorables à l'initiative oppose aux arguments des adhérents, basés sur la protection de la nature et de l'environnement, une palette d'arguments extrêmement percutants. Si l'on considère les paramètres taux d'adhésion, cohésion de vote et effet de filtrage, le bilan pour l'ensemble des arguments des adversaires de l'initiative est nettement plus positif que celui des adhérents. L'argument émergeant est le suivant *«le génie génétique permet le développement de nouvelles thérapies pour combattre le SIDA, le cancer et d'autres maladies»*. Cet argument recueille entre tous le plus fort taux d'adhésion et sépare fortement le oui du non: seuls 8 pour cent des électeurs se sont déclarés pas d'accord avec cet argument. A cela s'ajoute le fait qu'il est extrêmement rare qu'une personne se déclarant pas d'accord vote tout de même contre l'initiative (taux de l'effet de filtrage: 72 points d'écart). Le taux de cohésion doit également être qualifié d'élevé – surtout en comparaison avec les arguments pour. Les personnes se déclarant d'accord votent à 78 pour cent contre l'initiative. Il convient aussi de s'attarder sur la manière de répondre des différentes classes d'âge:¹⁷ ce sont surtout les tout jeunes électeurs entre 18 et 29, resp. 30 et 39 ans qui adhèrent à cet argument avec un taux beaucoup plus élevé que la moyenne (83 resp. 80 pour cent).¹⁸

Parallèlement, les forts taux d'adhésion recueillis pour les arguments 2 et 5 prouvent que le débat sur l'initiative pour la protection génétique dépassait le simple cadre de la controverse «manipulations sur les animaux contre médecine humaine». A travers l'argument 2, c'est une technologie moderne de pointe, ou tout simplement le progrès qui sont défendus. L'argument 3 sur les places de travail dans l'industrie chimique se greffe directement sur le contexte de la situation économique suisse de la fin des années 90, et recueille le deuxième plus fort taux d'adhésion (67 pour cent). Les arguments 4 et 5 s'adressent de par leur contenu – plus étayés, plus réfléchis – à un public légèrement différent, et recueillent par conséquent un taux d'adhésion moins grand et un plus grand nombre de personnes indécises. Par contre, ces arguments reprenant des questions de réglementation font preuve d'une grande cohésion de vote; les personnes se déclarant d'accord avec les arguments sur le lieu de recherche et de réflexion suisse, ainsi que sur le projet de loi Gen Lex déposent presque toujours un non dans l'urne (91 resp. 90 pour cent).

¹⁷ Cette corrélation entre l'adhésion à un argument et l'âge n'apparaît pour aucun autre argument pour ou contre.

¹⁸ Les électeurs de plus de 70 ans soutiennent cet argument à 73 pour cent. Si l'on laisse de côté les personnes indécises, fortement représentées auprès des classes d'âge plus élevées, l'adhésion à cet argument est alors avec 93 pour cent également extrêmement élevée (la moyenne pour les personnes s'étant exprimée sur cet argument se situe à 90 pour cent). L'adhésion la plus «basse» se retrouve auprès des 50–59ans (84 pour cent).

Tableau 1.8: *Considérations politiques et comportement de vote dans le cadre de l'initiative pour la protection génétique (données en pour cent par colonne)*

Aimeriez-vous une Suisse ...	comportement de vote protection génétique		
	oui	non	n
<i>Ecologie – économie</i> (V de Cramer = 0.33**) pour laquelle la protection de l'environnement soit plus importante que le bien-être économique (1,2)	51	49	232
↓ (3,4) ou bien pour laquelle le bien-être économique soit plus important que la protection de l'environnement (5,6)	23	77	264
<i>Etat – marché</i> (V de Cramer = 0.17**) avec plus d'interventions étatiques au niveau de l'économie (1,2)	55	45	40
↓ (3,4) ou avec plus de compétitivité sur le marché (5,6)	37	63	186
<i>Ouverture – tradition</i> (V de Cramer = 0.15**) qui s'ouvre sur le monde (1,2)	27	73	301
↓ (3,4) ou qui préserve ses traditions (5,6)	38	62	188
	47	53	66
Exemple de lecture: parmi les personnes qui, pour les valeurs 1 et 2 de l'échelle de 6, considèrent la protection de l'environnement comme étant plus importante que le bien-être économique, 51% votent oui, 49% non.			
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.			

La supposition qu'il s'agissait, dans le cadre du débat sur l'initiative pour la protection génétique, d'autre chose qu'une simple controverse entre «expérience sur des animaux contre médecine humaine» se trouve confirmée lorsque l'on ajoute aux différents facteurs servant à l'explication du comportement de vote les convictions politiques des électeurs. L'on voit ici surgir des interférences avec d'autres questions de principe: les personnes qui militent contre la politique interventionniste, ou pour une Suisse moderne, ouverte sur l'étranger, votent également très nettement contre l'initiative (à savoir 73 pour cent de non).

Le test des arguments et les trois facteurs d'interprétation¹⁹ permettent de mieux cerner la défaite du comité d'initiative, resp. le succès des arguments contre l'initiative, et, sur la base de cette analyse des modèles d'argumentation et de l'adéquation avec les thèmes de l'initiative, les comportements de vote des différents groupes sociaux ou politiques peuvent être mieux interprétés.

¹⁹ L'ordre de grandeur des taux de comparaison ne varie pas si l'on laisse l'échelle de 6 telle quelle, c.à.d. sans regrouper les différents facteurs de comparaison entre eux. Le choix de ces trois facteurs d'interprétation se base sur un test à paramètres multiples effectué sur l'ensemble des paramètres d'interprétation possibles. Il s'agit-là des trois paramètres d'interprétation dont l'influence est la plus significative.

- Dans le cadre des votations du 7 juin 1998, aucune majorité n'a pu être obtenue par le biais des arguments et motivations d'ordre de protection de l'environnement et de la nature: les personnes se déclarant d'accord avec l'argument selon lequel la dissémination d'organismes génétiquement modifiés comportait en soi des risques incontrôlables ne votent oui qu'à 56 pour cent; 44 pour cent votent finalement tout de même non à l'initiative (*voir argument 1, tableau 1.7*). De même, les personnes attribuant une grande importance à la protection de l'environnement en Suisse et adhérant aux points 1 et 2 de l'échelle des valeurs, ne votent oui qu'à tout juste 51 pour cent. Parmi les personnes qui se positionnent sur l'échelle de la protection de l'environnement au niveau des points 3 ou 4, ce sont finalement 74 pour cent qui s'opposent à l'initiative (*voir tableau 1.8*). Malgré tout, l'ordre de grandeur et la répartition sur l'échelle des valeurs montrent que pour les questions traitant de protection de l'environnement le problème ne réside pas au niveau du nombre d'adeptes; pas moins de 42 pour cent des électeurs attribuent une grande signification à la protection de l'environnement (points 1 et 2 de l'échelle des valeurs).²⁰ Dans le cas présent, le problème réside plutôt dans le fait que la protection de l'environnement constituait une donnée parmi d'autres – les dimensions économiques entraînent également fortement en ligne de compte.
- Aussi les membres d'organisations des salariés, dont l'organisation faitière, l'USS, avait décidé d'accorder la liberté de vote à ses membres, votent de manière similaire que le reste des électeurs et rejettent l'initiative à 63 pour cent. Les personnes salariées sont particulièrement sensibles à l'argument des opposants à l'initiative concernant les places de travail, et se déclarent d'accord avec cet argument de manière beaucoup plus prononcée que la moyenne (73 pour cent).
- Si les jeunes électeurs ne votent pas – contre toute attente – de manière sensiblement différente que la moyenne, l'explication réside peut-être dans le facteur «tradition-ouverture». Les classes d'âge 18–29 ans et la génération post 68 sont en effet surreprésentées parmi les personnes qui militent en faveur de l'ouverture de la Suisse (65 pour cent resp. 63 pour cent).²¹ Même phénomène chez les Romands, qui se montrent extrêmement critiques face à l'initiative pour la protection génétique.²² C'est surtout l'argument 2 des adversaires de l'initiative, avec comme mots-clé «technologie de pointe» et «progrès», qui recueille leur soutien.²³
- Les taux d'adhésion aux arguments 4 et 5, avec les mots-clé «initiative pour l'interdiction du génie génétique» et «suffisamment de législations en la matière», reflètent la discussion sur les questions de réglementation et sur l'opposition «Etat-marché». Comme l'on pouvait s'y attendre, l'appréciation à l'égard de ces arguments varie en fonction des différents camps politiques.²⁴ Une majorité relative du camp rouge-vert se déclare pas d'accord avec ces deux arguments (49 pour cent). Parmi le camp bourgeois, les partisans du PDC se montrent très

²⁰ Les taux des tendances centrales de l'échelle de 6 sont les suivants: valeur moyenne = 2,7; valeur qui revient le plus souvent, médiane = 3 (n = électeurs).

²¹ Pour une moyenne de 53 pour cent (points de l'échelle 1,2).

²² A cet égard, il convient de souligner que l'appartenance à la Suisse romande semble constituer un facteur d'explication en soi, phénomène que l'on retrouve par ex. au niveau du modèle à paramètres multiples.

²³ Cette relation apparaît surtout clairement lorsque l'on ne tient délibérément pas compte des personnes indécises, plus nombreuses en Suisse romande, pour le calcul de ce pourcentage. Le taux d'adhésion se monte alors à 81 pour cent, contre 69 pour cent en Suisse allemande (valeur nationale suisse de 72 pour cent).

²⁴ L'équation «Etat-marché» perd de sa signification au niveau du modèle à paramètres multiples, même si le positionnement sur l'axe droite-gauche fait également partie intégrante de ce modèle.

Tableau 1.9: Influences perçues dans les informations transmises par les médias (pour cent par colonne)

«Est-ce que les informations transmises par les médias ont eu une influence sur vos convictions à l'égard de la biotechnologie ou du génie génétique? Et si oui: plutôt en faveur ou en défaveur de ces technologies?»	1998 VOX	1997 BE	1998 VOX	1997 BE
	Total des personnes interrogées		des personnes ayant effectivement voté	
oui, plutôt en défaveur	10	26	12	28
non, n'ont pas eu d'influence	64	55	71	60
oui, plutôt en faveur	16	12	18	13
ne sait pas / pas de réponse	10	8		
n = électeurs/électeurs effectifs	1005	1033	902	953

L'évolution entre 1997 et 1998 auprès des personnes ayant effectivement voté est significative (test de Kolmogorov-Smirnov D = 0.16).

* La question dans le cadre de l'enquête «Baromètre européen» employait le terme de biotechnologie, dans le cadre de l'enquête VOX celui de génie génétique. En 1997, les réponses possibles étaient «plutôt pas d'accord/pas d'accord», en 1998 «d'accord/pas d'accord».

© Baromètre européen 1997 (ensemble de données pondérées); IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

peu convaincus par ces arguments, l'adhésion est extrêmement faible et surtout nettement plus basse que parmi les partisans du PRD.²⁵

Finalement, l'analyse des modèles d'argumentation et d'adéquation avec les thèmes de l'initiative livre quelques éléments de réponse à la question de savoir pourquoi deux groupes sociaux ont moins largement adhéré aux arguments des opposants:

- Les classes sociales à formation et revenu inférieurs se sentent moins interpellés par les arguments dits annexes – mais également déterminants dans le choix de vote –, en faveur du génie génétique, tels que «technologie de pointe de l'avenir» (argument 2) ou «la Suisse en tant que lieu de recherche et de réflexion»; arguments issus pour l'essentiel des représentants des milieux scientifiques. Parmi les personnes interrogées avec un revenu par ménage inférieur à CHF 5000 et un diplôme de formation élémentaire, l'adhésion à ces deux arguments se situe en-dessous de la moyenne.²⁶
- L'attitude légèrement plus sceptique de l'électorat féminin se manifeste à travers un taux d'adhésion inférieur²⁷ à l'égard de tous les arguments des opposants à l'initiative. Si les

²⁵ 53 pour cent des partisans du PDC contre 77 pour cent des partisans du PRD adhèrent à l'argument 4 (im passe). Pour l'argument 5 (Gen-Lex), les relations sont les suivantes: 43 pour cent (PDC) contre 69 pour cent (PRD). Vu que le nombre de réponses faites est petit, ces pourcentages doivent être considérés comme des tendances; toujours est-il que la différence d'appréciation entre ces deux partis est évidente.

²⁶ Pour ces deux arguments, la corrélation entre le revenu par ménage et le comportement de vote est significative, même en ne tenant pas compte des personnes indéscises dans les calculs. En ce qui concerne le niveau de formation scolaire, la corrélation n'est plus significative lorsque l'on soustrait les personnes indéscises.

²⁷ A l'inverse, l'adhésion des femmes aux 5 arguments en faveur de l'initiative analysés se situe bel et bien en-dessous de la moyenne – mais si très légèrement. Cette différence de comportement entre les hommes et les femmes reste significative même en retirant des calculs les femmes indéscises, proportionnellement assez nombreuses. La différence entre les sexes se manifeste le plus fortement pour l'argument 3 (places de travail) et l'argument 4 (im passe pour le lieu de recherche et de réflexion); la différence comporte pour chacun de ces deux arguments 13 pour cents.

femmes rejettent tout de même l'initiative, c'est peut-être que les thèmes tels que «Gen-Food» ou «aliments génétiquement modifiés» ne sont, tout compte fait, pas devenus prépondérants dans le débat. En effet, même après les votations du 7 juin, les femmes affirment avec beaucoup plus de conviction que les hommes (46 pour cent) qu'elles ne consommeraient pas d'aliments génétiquement modifiés (60 pour cent).

1.5 Influence des médias et de la campagne électorale: modification du sens du projet de loi par le biais de médias spécialisés dans la campagne

La campagne sur l'initiative pour la protection génétique a beaucoup fait parler d'elle. Les milieux concernés et les observateurs s'accordent pour dire que cette campagne était non seulement hors du commun au niveau de sa durée et des moyens financiers mis en œuvre, mais également au niveau de l'intensité des débats; il a même été déposé une plainte dans le sens de la loi contre la concurrence déloyale. Dans le chapitre précédent, nous avons cherché à analyser l'intensité et l'influence de la campagne de manière plutôt indirecte, en tentant de cerner quels furent les effets de la campagne sur les motivations et les arguments, pas de façon causale mais de façon plausible tout du moins. Le présent chapitre tente d'analyser de manière plus directe quelles furent la portée et les possibles retombées de cette campagne. Peu de temps après les votations, deux analyses sur les informations livrées par les médias²⁸ ont été publiées, analyses dont les résultats constituent la base empirique de la thèse selon laquelle l'influence des médias a été extrêmement forte. Les résultats peuvent être résumés comme suit:

- Le thème génie génétique a occupé une place extrêmement importante dans les parties rédactionnelles des médias.
- La campagne de publicité du comité des opposants à l'initiative est apparue sur une très longue période – les débuts remontent à plus d'une année avant les votations. La campagne atteignait sa première apogée en août 1997, et se termine en avril 1998 avec une phase finale tout à fait grandiose. Par leur campagne, les opposants ont nettement surpassé la campagne des adhérents à l'initiative, que ce soit au niveau de la durée ou de l'intensité. Les publicités basées sur des photographies ont favorisé le processus de modification du sens du projet de loi en direction de la médecine humaine.
- Aussi bien les commentaires rarement unanimes faits par les rédactions des différents médias que la quantité très élevée de lettres de lecteurs permettent de reconnaître à quel point la dimension émotionnelle du projet était forte; bien qu'initialement les commentaires défavorables au génie génétique étaient en surnombre, aussi bien dans les parties rédactionnelles que dans les lettres de lecteurs, ce sont sur la fin ceux des défenseurs du génie génétique qui ont nettement dominé le terrain.

Les données issues des enquêtes VOX permettent de montrer de deux manières différentes l'influence de la campagne sur les masses médias (*voir tableau 1.9*):

- La première méthode consistait à demander aux électeurs si les médias avaient oui ou non exercé une influence directe, puis, dans une deuxième phase, à analyser les réponses faites par les personnes affirmant reconnaître une part d'influence aux médias. Ces réponses indiquent

²⁸ Medien-Monitor (1998), Ausgabe April/Mai/Juni 1998, Bern; Wie Experten, Medien und Laien über Gentechnik debattieren (1998), in: Medieninformation ETHZ, <<http://www.aoa.ethz.ch/medieninfo/>>.

Tableau 1.10: Taux d'utilisation des différents médias lors des votations du 7 juin et par comparaison avec des votations antérieures (données en pour cent des électeurs)

«Comment vous-êtes vous informé pendant la campagne précédant les votations? A l'aide de quels médias avez-vous recueilli des informations sur le pour et le contre du projet de loi. Dites-moi svp quels sont les médias auxquels vous avez fait recours pour vous informer sur les différents points de vue existants?»	votations de juin 98	moyenne déc. 92-sept. 97 (15 votations)	votations de déc. 92	votations de sept. 97
Journaux	78	71	86	73
Télévision	61	66	84	64
Radio	46	51	64	47
Brochure du Conseil fédéral	55	49	49	52
Lettres de lecteurs	47	37	44	46
Publicités	53	36	52	39
Journaux/dépliants spécialement édités en vue des votations	43	28	32	41
Affiches publicitaires	41	22	21	35
Informations sur le lieu de travail	16	16	19	17
Mailings directs	19	11	11	18
Stands d'information	11	6	6	10

Gras: valeurs les plus élevées jamais recueillies.
Italique: valeurs dépassant la moyenne.

© IPZ/GfS: calculs fondés sur la banque de données VOX; analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

que, si influence il y a eu, celle-ci jouait certainement plutôt *en faveur* du génie génétique (16 pour cent resp. 18 pour cent).

- La seconde méthode consistait à analyser l'évolution des réponses à cette question à travers les mois. Au printemps 1997, l'influence des médias semblait jouer encore assez fortement en faveur du camp des personnes défavorables au génie génétique (26 resp. 28 pour cent). La perception de l'influence se modifie ensuite progressivement en cours de campagne, et rejoint à la fin de celle-ci la direction opposée. Les analyses VOX confirment en cela l'influence telle que supposée dans les analyses sur le contenu des médias. La perception de cette modification, telle que reflétée par les personnes interrogées, confirme le soupçon à l'égard d'une modification du sens du projet de loi²⁹ jouant en faveur de la campagne des opposants à l'initiative.

²⁹ «Jusqu'à la fin 1997, les remarques négatives sur le génie génétique (...) étaient continuellement majoritaires. A partir de janvier 1999, les remarques positives prennent de plus en plus de terrain par rapport aux remarques négatives (...)», in: Medientenor, p. 6.
«A travers l'analyse des campagnes publicitaires, l'on remarque également la présence médiatique plus prononcée des opposants à l'initiative. La campagne publicitaire de ces derniers a favorisé la modification du sens du projet de loi en direction de la médecine / du travail / de la santé», in: Medieninformation, p. 4.

Simultanément, les réponses obtenues relativisent quelque peu la thèse de la forte influence des médias. Une nette majorité des personnes interrogées et des personnes ayant effectivement voté (64 resp. 71 pour cent) affirment en effet que les informations transmises pas les médias n'ont pas exercé d'influence sur leurs convictions à l'égard de la biotechnologie ou du génie génétique. A cet égard, il est tout à fait remarquable qu'en 1998 – après la campagne – cette opinion soit soutenue par 9 resp. 11 points d'écart de plus qu'en 1997, où seuls 55 resp. 60 pour cent des personnes se rangeaient à ce point de vue. L'on pourrait rétorquer à l'endroit de ce grand nombre de personnes non-influencées que les électeurs – questionnés de manière aussi directe, et vu le fait que le style de la campagne médiatique était également un thème soumis à discussion – ne pouvaient que difficilement avouer s'être laissés influencer. Ou bien l'on pourrait encore, en s'appuyant sur des théories connues, affirmer que ces résultats prouvent justement le succès d'une campagne à long terme, en ce qu'elle aurait réussi à créer un climat d'opinion générale dans lequel l'influence directe des différents médias ne serait plus identifiable. Les résultats que nous livre l'analyse VOX ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer ces objections. Par contre, les résultats obtenus feraient plutôt supposer que ça n'est pas tant l'influence des masses médias (journaux, télévision et radio) qui aura été déterminante, mais plutôt celle d'autres canaux d'information:

- Dans le cadre des enquêtes VOX qui ont suivi les élections, les électeurs affirment bel et bien avoir fait recours de manière extrêmement intensive à la presse écrite (78 pour cent), mais ce phénomène ne peut toutefois pas être qualifié d'exceptionnel (voir tableau 1.10). Le recours à la presse écrite était bien plus élevé lors des votations sur l'EEE ou les F/A-18 (86 resp. 80 pour cent). En outre, il apparaît que les personnes n'ont fait que peu recours à la télévision (61 pour cent) ou à la radio (46 pour cent) pendant la phase précédant les votations.
- Par contre, le recours et l'intérêt porté aux médias spécifiquement axés sur la campagne étaient, en juin 1998, non seulement extrêmement élevés, mais tout à fait exceptionnels: les électeurs n'avaient encore jamais, dans le cadre des enquêtes VOX, mentionné avec une telle intensité l'intérêt porté à la brochure éditée par le Conseil fédéral (55 pour cent), aux publicités (53 pour cent), aux lettres de lecteurs (47 pour cent), aux journaux ou dépliants spécialement édités en vue des votations (43 pour cent), ou aux affiches publicitaires (41 pour cent). Les taux de consultation de ces médias spécialement produits par les différents acteurs de la campagne se situent entre 6 (brochure du Conseil fédéral) et 19 points d'écart (affiches publicitaires) au-dessus de la moyenne des 15 dernières votations.³⁰ L'intérêt porté aux mailings directs (19 pour cent) a également été très grand, sans toutefois que ce phénomène puisse là encore être qualifié d'exceptionnel.

Pour l'analyse des taux d'utilisation des médias, la comparaison avec les valeurs obtenues lors de la votation sur l'EEE, unanimement qualifiée d'historique et qui, de plus, se trouve être à la source de ce genre d'analyses, ou avec celles obtenues lors des avant-dernières votations fédérales de septembre 1997 (initiative jeunesse sans drogue et assurance chômage) constitue une excellente source d'interprétation:

- En comparant l'initiative pour la protection génétique à la votation sur l'EEE, la votation sur l'EEE se distingue par une utilisation plus prononcée des médias traditionnels (journaux 86

³⁰ Nous nous limitons à ces 15 dernières votations, l'analyse de l'utilisation des médias se faisant régulièrement à l'aide de ces questions depuis décembre 1992 seulement.

pour cent; télévision 84 pour cent; radio 64 pour cent). Le débat avait une teneur plus immédiatement publique que dans le cadre des votations présentes.

- Inversement, l'intérêt porté aux médias spécifiquement axés sur la campagne avait déjà atteint des valeurs extrêmement élevées lors des votations de septembre dernier, – 52 pour cent pour la brochure du Conseil fédéral, 35 pour cent pour les affiches publicitaires, 46 pour cent pour les lettres de lecteurs. De plus, l'utilisation de journaux ou dépliants spécialement édités en vue des votations (39 pour cent), resp. les mailings directs (18 pour cent) se situait à la deuxième meilleure place de l'ensemble des valeurs relevées.³¹

Il reste à poser la question de savoir si les diverses tentatives de campagnes électorales faites dans le cadre de l'initiative pour la protection génétique ne correspondent pas également à une sorte de nouvelle mode, souvent désignée par le terme d'«américanisation»³² des campagnes dans le monde scientifique. La réponse à cette question ne sera livrée que par l'analyse d'une prochaine votation. La présente VOX peut tout au plus citer quelques caractéristiques ou effets de cette nouvelle mode éventuelle: l'utilisation sur une longue durée de conseillers PR et d'agences de publicité; la présence plus accentuée de médias spécialement édités par les différents acteurs de la campagne et, en relation avec ce fait, un discours politique ayant tendance à se déplacer du traditionnel débat public dans les masses médias vers des débats semi-publics spécialement destinés aux groupes-cibles (journaux édités en vue des votations et mailings directs); et, découlant de tout cela, une gestion ciblée des événements et des thèmes de la campagne.

Deux comparaisons chronologiques permettent d'établir le succès de cette gestion ciblée des thèmes:

- Interrogés dans le cadre de l'étude «Baromètre européen» sur l'importance personnelle attribuée à l'initiative pour la protection du génie génétique, les électeurs ont, en 1997, indiqués une moyenne de 6.45 sur l'échelle des valeurs allant de 1 à 10 (voir tableau I.11). La valeur la plus souvent nommée était alors la valeur 8. Après une année de campagne électorale, l'importance attribuée au génie génétique était nettement plus élevée. La valeur la plus souvent citée dans le cadre de la VOX était la valeur 10. Quelques jours ou semaines à peine après les élections, les électeurs attribuent ainsi une plus grande importance à l'initiative pour la protection du génie génétique qu'à l'objectif budgétaire 2001 – un projet de loi où il en allait tout de même du déficit budgétaire de l'Etat.
- Dans le cadre du test des arguments, le large soutien recueilli par l'argument «*le génie génétique permet le développement de nouvelles thérapies pour combattre le SIDA, le cancer et d'autres maladies*» (77 pour cent d'adhésion) avait déjà suscité une discussion sur la gestion ciblée des thèmes. Par le biais de la comparaison chronologique, l'on peut somme toute fonder de manière empirique la thèse de la modification du sens du projet de loi: en 1992, immédiatement après la votation sur l'article constitutionnel en matière de technologie de reproduction et de génie génétique, 21 pour cent des électeurs se déclaraient pas d'accord avec ce même argument, contre quelques 57 pour cent de personnes y adhérant. Jusqu'à la fin

³¹ L'utilisation de ce type de médias avait été encore plus prononcée dans le cadre de la votation très controversée sur la révision de la loi sur le travail de décembre 1996.

³² Voir p. ex. Radunski, Peter (1996), Politisches Kommunikationsmanagement. Die Amerikanisierung der Wahlkämpfe, in: Bertelsmann Stiftung (Hrsg.), Politik überzeugend vermitteln. Wahlkampfstrategien in Deutschland und den USA, Gütersloh, pp. 33–52.

Tableau 1.11: Importance attribuée par les électeurs aux trois projets de loi soumis à votation le 7 juin

Projet de loi /chronologie	valeur moyenne	valeur la plus fréquente	valeur centrale ^a	n
Protection génétique pour notre pays	8.1	10	9	949
Objectif budgétaire 2001 pour notre pays	7.9	10	8	904
Protection génétique pour vous personnellement 1998 ^b	6.9	10	8	964
Protection génétique pour vous personnellement 1997	6.5	8	7	996
Objectif budgétaire 2001 pour vous personnellement	6.1	5	6	911
S.o.S. pour notre pays	6.1	5	6	851
S.o.S. pour vous personnellement	4.9	5	5	882

^a La valeur centrale donne la moyenne des deux valeurs précédentes.
^b L'augmentation entre 1997 et 1998 est significative (test de Mann-Whitney U = 421 867; W = 1001478; p < 0.000).
 © Baromètre européen: enquête suisse 1997; IPZ/GfS: analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

de la campagne, le soutien à cet argument contre l'«initiative pour la protection génétique» a donc augmenté de 20 points d'écart, ce qui n'est pas peu. Apparemment, la campagne des opposants a extrêmement bien réussi, par ses photographies de personnes malades du SIDA, des reins ou du cancer, ayant pu être traités de manière efficace grâce à des médicaments fabriqués par le biais du génie génétique, à détourner l'attention des images à composante négatives, telles que les souris génétiquement modifiées.

Par ce fait, l'on peut remarquer une fois de plus qu'au thème à connotation négative de «manipulation sur les animaux» s'est superposé le thème à connotation positive de «médecine humaine» – sans toutefois le remplacer. L'électorat suisse pris dans son ensemble, et même les électeurs effectifs du 7 juin 1998, sont fondamentalement plutôt sceptiques à l'égard des manipulations génétiques sur les animaux. 59 resp. 57 pour cent sont plutôt défavorables à toute intervention dans ce domaine. Le succès de la campagne réside dans le fait que cette attitude foncièrement critique n'ait – dans la majorité des cas – tout de même pas abouti à un oui en

Tableau 1.12: Convictions à l'égard du génie génétique dans le cadre de domaines précis et comportement de vote (données en pour cent)

Domaine d'application du génie génétique	Personnes favorables/ manière de voter	Personnes défavorables/ manière de voter	Personnes indécises; pas de réponse / manière de voter
<i>«Etes-vous plutôt favorable à ..., ou êtes-vous plutôt défavorable à ...»?</i>	électeurs effectifs (électeurs)		
– les manipulations génétiques sur les animaux	30 (26)	57 (59)	13 (16)
	↓	↓	↓
	Vote OUI: 6	Vote OUI: 52	Vote OUI: 21
	Vote NON: 94	Vote NON: 48	Vote NON: 79
– l'application du génie génétique dans le cadre de la médecine	79 (77)	13 (12)	9 (12)
	↓	↓	↓
	Vote OUI: 21	Vote OUI: 89	Vote OUI: 71
	Vote NON: 79	Vote NON: 11	Vote NON: 29
Exemple de lecture: 57% des électeurs et 59% des électeurs effectifs rejettent plutôt les manipulations génétiques sur les animaux. Parmi les électeurs qui indiquent être foncièrement plutôt favorables aux manipulations génétiques sur les animaux, 94% ont voté contre l'initiative. Parmi les électeurs plutôt sceptiques face aux manipulations génétiques sur les animaux, 52% ont effectivement soutenu l'initiative; cependant, 48% ont malgré tout rejeté l'initiative. Données imprimées en italique: comportement cohérent (attitude – comportement de vote).			
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.			

faveur de l'initiative: pratiquement la moitié des personnes plutôt sceptiques à l'égard des manipulations (48 pour cent) a tout de même rejeté l'initiative (voir tableau 1.12).

Raison pour laquelle le taux de plus ou moins 66.7 pour cent de rejet de l'initiative lors des votations du 7 juin ne peut en aucun cas être interprété comme une acceptation formelle et sans restrictions du génie génétique. Mis à part le comportement de vote effectif, les enquêtes VOX ont également prélevé auprès des personnes interrogées des indications sur leur attitude fondamentale en matière de biotechnologie et de génie génétique (voir tableau 1.13). Il apparaît ici que tout au plus 51 pour cent de l'électorat suisse, resp. 56 pour cent des électeurs effectifs, pourraient être qualifiés de fondamentalement favorables au génie génétique. Sur l'ensemble de l'électorat, l'on ne trouve pas d'attitude fondamentalement favorable. Du fait des erreurs d'échantillonnage, il n'est pas possible de donner une répartition exacte des majorités; un tiers des personnes se qualifie de défavorable à l'égard du génie génétique, et 17 pour cent sont indécis.

Tableau 1.13: *Attitude fondamentale à l'égard du génie génétique et comportement de vote (pour cent par colonne)*

<i>«Etes-vous fondamentalement plutôt favorable ou défavorable au génie génétique?»</i>	<i>«Etes-vous fondamentalement plutôt favorable ou défavorable au génie génétique?»</i>	Attitude à l'égard de l'initiative pour la protection génétique
Electeurs interrogés	Electeurs effectifs interrogés	Répartition effective des voix
Plutôt favorables: 51 Plutôt défavorables: 33 Personnes indécises: 17	Plutôt favorables: 56 Plutôt défavorables: 32 Personnes indécises: 12	Contre l'initiative: 66.7 Pour l'initiative: 33.3
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.		

2. Article constitutionnel sur les mesures visant à équilibrer le budget («Objectif budgétaire 2001»)

2.1 Situation de départ

Le budget de l'Etat enregistre des déficits depuis le début des années 90. Son endettement a plus que doublé depuis; rien que pour couvrir la dette de 100 milliards de francs, la Suisse devra verser 3.4 milliards d'intérêts en 1998. Par l'article constitutionnel dénommé «objectif budgétaire 2001» et accepté par une large majorité du Parlement, le législatif serait ainsi contraint à s'imposer une discipline plus stricte en matière de dépenses. L'objectif fixé est le suivant: avoir ramené – par étapes et au terme de l'exercice 2001 – le déficit annuel de la Confédération à 1 milliard de francs au maximum (c.à.d. maximum 2 pour cent des recettes). Si le but n'était alors pas atteint, le Conseil fédéral devrait proposer des nouvelles mesures d'économie au Parlement; ce dernier serait tenu à respecter ces trains d'économie. La contestation issue de la gauche et des syndicats ne s'adressait pas à l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire en soi, mais au calendrier et aux dispositions mises en œuvre: l'objectif budgétaire 2001 serait trop exclusivement axé sur des mesures d'économie. En renonçant à des recettes et impôts supplémentaires, – tel est du moins l'avis des sceptiques – le budget serait réduit là où des mesures d'économie à court terme sont possibles et envisageables – c.à.d. auprès des assurances sociales. Par ailleurs, il a été jugé que toute politique d'économies aggraverait encore la crise et que l'article constitutionnel limitait trop les compétences budgétaires du Parlement.

En avril précédent les élections, le Conseil fédéral, les cantons, les partenaires sociaux et les partis réussirent à élaborer autour de la Table ronde un consensus sur la mise en application des mesures d'économie, présenté ensuite sous forme de programme de stabilisation à l'opinion publique. Les socialistes et les syndicats ont uniquement accepté de se ranger à ce consensus parce qu'il leur a été possible d'imposer des économies au niveau de la défense d'une part, et

d'obtenir des recettes supplémentaires (versements supplémentaires de la Banque nationale, imposition supplémentaire des grands revenus dans le cadre de l'assurance chômage, et lutte contre les lacunes du système d'imposition). Forts des résultats de la Table ronde, ils défendirent ensuite la thèse selon laquelle l'objectif budgétaire serait à présent dépassé. Les adhérents de l'objectif budgétaire ont toutefois qualifié cette attitude d'inconséquente et d'irresponsable. Le comité suisse «OUI – à l'objectif budgétaire 2001» défendit jusqu'au bout la thèse selon laquelle «pour faire des économies il faut une certaine urgence». La majorité des partis et des associations s'est rangée à ce mot d'ordre.

2.2 Formation de l'opinion et perception: ou comment réduire la complexité d'un projet de loi

Les projets de loi touchant au domaine politico-financier font partie de ces projets de loi qui soumettent les citoyens à rude épreuve. Au côté formel d'un projet de loi exclusivement gouvernemental (référendum obligatoire), à la grande abstraction des chiffres nus et à la complexité intrinsèque à un tel projet s'ajoute en effet fréquemment les difficultés que les électeurs ressentent au niveau de la prise de décision et leur faible connaissance du projet.³³ Le cas présent ne fait pas exception à la règle, puisqu'un grand nombre de personnes interrogées dans le cadre des enquêtes VOX qui ont suivi les votations ont de la peine à nommer le thème de la votation. 57 pour cent des personnes interrogées ne sont pas en mesure de dire quel était le contenu de l'objet soumis à votation. Ce sont les comparaisons avec les deux autres objets soumis à votation qui nous fournissent ici des éléments de réponse quant à l'interprétation de ce phénomène: pour l'initiative pour la protection du génie génétique, une initiative comme on le sait extrêmement controversée, plus de deux tiers des électeurs (65 pour cent) connaissent le contenu de l'objet. Et pour l'initiative S.o.S., un objet absolument secondaire dans la constellation des votations du 7 juin, s'est exactement le contraire qui se produit: 65 pour cent ne sont pas en mesure de spécifier le thème du projet de loi.

Même si les résultats obtenus à travers cette simple question au sujet de la connaissance des objets ne fait pas à proprement parler de la publicité pour la démocratie directe, le vote sur l'objectif budgétaire a paru assez simple aux électeurs. Ou tout du moins ils n'ont pas cité des difficultés extraordinaires lorsqu'on les questionne sur leurs difficultés à prendre une décision de vote: presque la moitié des personnes interrogées (48 pour cent) juge que la prise de décision aura plutôt été facile; 30 pour cent qualifient la prise de décision de plutôt difficile. Avec ces pourcentages, la perception de la difficulté de la prise de décision se situe très près de la valeur médiane de ces derniers 29 objets soumis à votation (51 pour cent «plutôt facile»; voir également chapitre 5).³⁴ D'autre part, les électeurs effectifs semblent avoir eu encore moins de difficulté à prendre une décision; 66 pour cent définissent la prise de décision de plutôt facile.

³³ Wälti, Sonja (1993), La connaissance de l'enjeu, in: Kriesi, Hanspeter (éd.), *Citoyenneté et démocratie direct. Compétence, participation et décision des citoyens et citoyennes suisse*, Zurich, pp. 25–75.

³⁴ Le reste ne peut pas se décider ou ne donne pas de réponse. Par comparaison: l'article constitutionnel sur l'agriculture, refusé de justesse en mars 1995, avait provoqué beaucoup plus d'insécurité: 55 pour cent des électeurs avaient eu de la peine à prendre une décision. Il s'agit ici du plus fort taux de difficulté recensé au cours des 29 derniers objets soumis à votation.

Tableau 2.1: Perception du contenu par les électeurs dans le cadre de l'objectif budgétaire 2001

Perceptions	% de personnes répondant à la question	n
<i>Perceptions vagues, peu précises</i>		
Limitation, réduction de la dette, faire des économies, diminuer le déficit	28	182
Rétablir les finances de l'Etat, mesures d'économie de l'Etat, assainir les caisses de l'Etat	21	136
Frein aux dépenses, stopper la croissance des dépenses, réduction des prestations sociales de l'Etat	8	50
Divers, remarques générales sur l'interdiction	7	46
<i>Perceptions spécifiques</i>		
équilibre du budget 2001, plafonnage en 2001	7	45
Réduction du déficit (avec indication de chiffres et/ou de délais)	4	20
Diverses perceptions imprécises	8	90
Ne sait pas	29	193
Total % des personnes ayant répondu à la question (n = 657)/Réponses	111	729
En tout, 657 personnes ont répondu et donné 729 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'éleve au-dessus des 100% (les différences par rapport au total – 111% – sont dues aux chiffres arrondis).		
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.		

Apparemment, le problème de la complexité d'un objet soumis à votation peut être atténué par un mécanisme d'effets à niveaux multiples. Nous aimerions nous attarder ici sur les points suivants de ce mécanisme:

- Tout d'abord, il s'agit de bien différencier le problème. Mis à part le phénomène connu qui veut que la connaissance d'un objet soumis à votation augmente proportionnellement au statut socio-économique des électeurs,³⁵ il faut ajouter à cela le degré de sensibilisation politique et le comportement face aux informations: le taux de connaissance se situe à 59 pour cent auprès des électeurs effectifs réguliers; parmi les représentants de l'opinion politique ³⁶ à 58 pour cent, et parmi les électeurs qui utilisent pour s'informer en même temps la presse écrite, les médias électroniques, et la brochure du Conseil fédéral, à 56 pour cent. Ceci dit, le lien entre la presse écrite et la radio est tel que ceux qui n'utilisent pas ces médias ont une connaissance extrêmement faible, mais chez ceux qui les utilisent, la connaissance n'augmente pas de manière significative. Raison pour laquelle parmi les quatre sources d'information citées, c'est

³⁵ Parmi les représentants des couches à formation supérieure, 50 pour cent connaissent le contenu de l'objet; parmi les personnes interrogées totalisant un revenu mensuel par ménage de plus de CHF 9000, 55 pour cent. A l'inverse, le contenu de l'objet n'est connu que de 32 resp. 34 pour cent des couches à formation ou à revenu inférieur.

³⁶ Sous représentants de l'opinion politique l'on entend des personnes qui participent souvent à des discussions politiques, à qui l'on demande souvent leur avis, ou qui cherchent souvent à ranger des tierces personnes à leurs points de vue.

surtout la brochure du Conseil fédéral qui semble révélatrice: 56 pour cent des personnes ayant utilisé ce canal d'information sont en mesure de nommer le thème des votations.

- Au lieu de se consacrer intensément – et avec le temps que cela nécessite – à un thème donné, l'on peut plus simplement se baser sur les recommandations et les points de vue défendus par des tierces personnes. Cette solution était tout à fait possible dans le cadre de l'objectif budgétaire: 66 pour cent des électeurs ou 85 pour cent des électeurs effectifs connaissent la recommandation du Conseil fédéral. L'on voit ici le succès avec lequel le Conseiller fédéral Villiger s'est personnellement investi dans la campagne. La recommandation de vote dans le cadre de l'initiative pour la protection génétique, une votation tellement plus suivie publiquement, était à peine plus connue des électeurs effectifs (87 pour cent).
- Le phénomène de réduction de la complexité est aussi intervenu au niveau de la perception du contenu de l'objet soumis à votation. Les indications des électeurs sur le contenu se concentrent pour l'essentiel sur les deux objectifs principaux: la réduction de la dette resp. du déficit d'une part (28 pour cent des personnes donnant une réponse) et l'assainissement des finances publiques d'autre part (21 pour cent). Peu de réponses plus précises cependant sur les mesures envisagées pour réduire le déficit, que ce soit sous forme de chiffres ou de délais p. ex. (4 pour cent), ou d'allusions aux négociations de la Table ronde.³⁷
- Finalement, une partie des personnes résoud ainsi le problème de la complexité ou de l'ambivalence: elle ne participe tout simplement pas aux votations. Les personnes qui ne connaissaient pas – ou mal – la recommandation de vote du Conseil fédéral sont, dans la grande majorité des cas, restés à la maison (74 pour cent). De même, les personnes n'ayant pas pu répondre par «plutôt facile» à la question sur la difficulté de la prise de décision, se sont la plupart du temps abstenues de voter (60 pour cent).

2.3 Profil du vote

Le profil du vote se faisait déjà pressentir dans la phase précédant la votation. Seul un relativement petit groupe d'opposants composé du PSS, du PES et des syndicats, ainsi que de quelques petites organisations telles que la Lega dei Ticinesi ou le PCS, faisaient face à la grande majorité des adhérents au sein du Parlement et à la plupart des mots d'ordre des partis. Les résultats des votations ont par la suite confirmé cette polarisation à forte composante d'adhésion générale: le soutien à ce projet de loi fut, avec le oui de tous les cantons et une majorité des voix de 70.7 pour cent, bel et bien extrêmement élevé; cependant, quelques légères différences sont également apparues. La différence entre le canton du Jura (52 pour cent de oui) et le canton d'Appenzell Innerrhoden (81 pour cent de oui) comporte p. ex. 29 points d'écart.

L'homogénéité et la forte acceptation se reflètent tout d'abord dans le fait qu'un grand nombre de caractéristiques sociales, telles que le sexe, la formation scolaire, le niveau du revenu, la profession, le revenu mensuel par ménage ou l'âge n'entrent pas en ligne de compte de manière significative dans le comportement de vote sur l'objectif budgétaire. Vu le fait que les opposants avaient avant tout soulevé l'objection que l'article constitutionnel était socialement insupportable, il convient de relever deux points à cet égard:

³⁷ L'allusion à la Table ronde apparaît dans moins de 10 réponses.

- Le contre-argument «mesures socialement insupportables» visait en particulier à essayer de mobiliser les retraités. Ni les retraités femmes ni les retraités hommes ne se sont cependant massivement alliés contre le projet de loi; c'est plutôt le contraire qui s'est produit: les hommes de 65 ans et plus acceptent le projet de loi à 82 pour cent; les femmes de plus de 61 ans votent à 85 pour cent oui.³⁸
- Dans l'ensemble, les personnes économiquement plus faibles ne votent pas de manière significativement différente que les classes privilégiées. C'est uniquement au paramètre «conditions de logement» qu'une légère corrélation se laisse deviner: les locataires, les personnes vivant dans une maison à bail ou les copropriétaires de coopératives immobilières ne soutiennent pas l'objectif budgétaire de manière aussi élevée (71 pour cent de oui) que la moyenne (voir tableau 2.2).

Le tableau 2.2 montre que le plan d'assainissement 2001 a surtout eu un effet polarisant au niveau des paramètres «régions linguistiques» et «politiques»:

- Les distinctions devant être faites sur la base des résultats des cantons et communes des différentes régions linguistiques contredisent l'image d'une large acceptation sociale (en Suisse allemande 74 pour cent se sont prononcés en faveur du projet de loi, en Suisse romande 61 pour cent, et en Suisse italienne 62 pour cent). Les enquêtes VOX présentent les mêmes résultats et le test des motivations et des arguments permet probablement d'élucider ce qui se cache derrière ces résultats.
- Le camp bourgeois défend de manière assez homogène l'objectif budgétaire. Le centre bourgeois accepte largement le plan d'assainissement des finances (87 pour cent des partis bourgeois, ou 84 pour cent des partis situés au centre de l'axe gauche-droite). Même au sein des camps gouvernementaux (PDC, UDC et PRD), aucune divergence majeure n'est à mentionner; peut-être tout au plus une tendance qui indiquerait une adhésion encore plus prononcée de la part du PRD.³⁹ Les voix des sceptiques proviennent, comme l'on s'y attendait, du camp rouge-vert: ici le soutien se situe, avec 20 points d'écart en moyenne de moins, largement en-dessous de la moyenne; l'adhésion parmi les rouge-vert se situe à 61 pour cent, à 60 pour cent pour l'extrême gauche et la gauche dure,⁴⁰ à 58 pour cent pour les électeurs du PSS, du PST et ceux de la FRAP⁴¹, ou encore à 58 pour cent pour les sympathisants des syndicats. Ces taux ne réussirent cependant pas à influencer de manière décisive le jeu des majorités. Le groupe des opposants est non seulement trop petit pour ce faire, il est également trop peu homogène. Même au sein du camp rouge-vert, la majorité accepte finalement l'objectif budgétaire.⁴²
- Les convictions en matière de politique économique suisse livrent des éléments d'explications importants quant au soutien somme toute extrêmement prononcé recueilli par ce projet

³⁸ Pour l'électorat féminin, la différence entre les personnes retraitées et les autres électrices est significative (V de Cramer = 0.13); pour l'électorat masculin, aucune corrélation particulière entre la retraite ou la vie active ne peut être démontrée.

³⁹ En raison du petit nombre de réponses, les différences par partis correspondent uniquement à des tendances: 90 pour cent des électeurs du PRD acceptent le projet de loi (n = 61), contre 85 pour cent des électeurs de l'UDC et 84 pour cent de ceux du PDC (n = 41 resp. 38).

⁴⁰ En raison du petit nombre de réponses, les catégories citées au tableau 2.2 (extrême gauche, gauche, resp. droite et extrême droite) ont été fusionnées. Le soutien de la gauche mise ainsi ensemble représente 60 pour cent (n = 125). Le V de Cramer se monte avec cette forme de classification à 0.24.

⁴¹ n = 83.

⁴² Cette affirmation reste valable même en tenant compte du nombre somme toute très restreint de réponses, ou des grandes erreurs d'échantillonnage pour ces sous-groupes. Une majorité de votes défavorables n'aurait théoriquement pu se produire que dans les catégories «membre d'un syndicat» et «électeurs du PSS, du PST ou de la FRAP» (erreur d'échantillonnage \pm 8.8 resp. 10.6).

Tableau 2.2: Le comportement de vote dans le cadre de l'objectif budgétaire 2001 selon des caractéristiques politiques et sociales

Caractéristique/Catégorie	% oui	n	V de Cramer
Total effectif	70.7		
Total VOX	76		
<i>Positionnement politique en fonction des partis**</i>			0.28
Rouge-vert	61	92	
Centre bourgeois	87	113	
Droite libérale	83	47	
<i>Orientation gauche-droite**</i>			0.27
Extrême gauche	(46)	33	
Gauche	65	92	
Centre	84	176	
Droite	80	112	
Extrême droite	89	44	
<i>Région linguistique**</i>			0.25
Suisse alémanique	82	379	
Suisse romande	57	131	
<i>Membre/Sympathisant d'un syndicat **</i>			0.24
Membre/ adhésion envisageable	58	122	
Adhésion non-envisageable / pas membre	82	376	
<i>Politique économique**</i>			0.22
Plus d'interventions étatiques au niveau de l'économie	(1,2)	55	33
Partagé	(3,4)	70	169
Plus de compétitivité sur le marché	(5,6)	84	266
<i>Conditions de logement*</i>			0.110
Locataire, bail, co-proprétaire	71	251	
Propriétaire	80	251	

Les catégories mises entre parenthèses doivent être interprétées comme des tendances, vu que le nombre de réponses resp. l'intervalle de confiance n'autorisent pas de constats quantitatifs.
** hautement significatif ($p < 0.01$);
* significatif ($p < 0.05$). Voir également le chapitre méthodologie.
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

de loi. Si l'on pose en 1998 la question de savoir si les électeurs se souhaitent une Suisse avec plus d'interventions étatiques ou une Suisse avec plus de compétitivité sur le marché, la réponse tombe clairement en faveur de ce deuxième principe: un bon tiers des personnes interrogées (31 pour cent) se positionne au niveau 6 – pour plus de compétitivité – sur une échelle de valeur allant de 1 à 6; et 19 pour cent au niveau 5. Seuls 9 pour cent militent en

faveur d'une plus grande intervention étatique.⁴³ Du fait que le comité suisse «OUI – à l'objectif budgétaire 2001» avait essayé d'infiltrer l'idée que la stagnation économique actuelle s'expliquait par «l'ingérence toujours plus prononcée de l'Etat dans la vie économique»⁴⁴, l'objectif budgétaire 2001 a – selon toute vraisemblance – également été perçu comme un projet de loi permettant de mettre en compétition les forces de l'économie du marché et celles de l'interventionnisme étatique.

- Même dans le cadre du test exploratif permettant de mesurer de manière simultanée l'influence des différents paramètres sur le comportement de vote, il apparaît que les caractéristiques politiques telles que l'orientation gauche-droite, la sympathie à l'égard de tel ou tel syndicat ou l'appartenance à un syndicat, les convictions en matière de politique économique, ou encore l'appartenance à une région linguistique restent les principaux paramètres susceptibles de livrer des explications. Raison pour laquelle l'on peut supposer que le lien entre la richesse des communes et le pourcentage de oui constaté dans le cadre de l'analyse des résultats des communes dissimule également des convictions politiques. En tout état de cause, les électeurs avec les revenus mensuels par ménage les plus élevés (plus de CHF 9000) sont ceux qui militent le plus fortement en faveur du principe de la compétitivité du marché.

2.4 Test des arguments

Le test des arguments VOX montre que le comité suisse «OUI – à l'objectif budgétaire 2001» a réussi à développer une palette d'arguments tout à fait convainquante.⁴⁵

- Les trois arguments centraux de la campagne recueillent de toute part une large adhésion. Entre 84 et 76 pour cent des électeurs sont d'accord avec les arguments 1, 2 et 4; parmi les électeurs effectifs, le soutien à ces arguments grimpe jusqu'à 88 pour cent (argument 1).⁴⁶ L'importance de ce soutien ne devient cependant visible que lorsque l'on analyse la manière de répondre de deux groupes distincts: les arguments des caisses vides et des intérêts de la dette rencontrent pour l'ensemble des camps politiques une adhésion quasiment unanime. Les électeurs du camp rouge-vert se déclarent d'accord avec l'argument 1 à 81 pour cent, les électeurs du centre bourgeois à 91 pour cent, la droite bourgeoise à 92 pour cent. L'argument 2 présente des proportions semblables; les taux d'adhésion respectifs sont de 84 pour cent (rouge-vert), respectivement 88 et 87 pour cent pour le centre bourgeois et la droite bourgeoise. Ceci signifie également que même les personnes défavorables au projet de loi se déclarent très souvent d'accord avec ces arguments: pour l'argument 2 (intérêts de la dette) 80 pour cent; pour l'argument 1 (caisses vides) 78 pour cent.
- Les arguments des adhérents ne se distinguent pas seulement par un taux d'adhésion extrêmement élevé, mais aussi par une plus grande cohésion de vote que pour les arguments des

⁴³ Les points 1 et 2 de l'échelle pris ensemble. La moyenne arithmétique du paramètre «politique économique» se monte à 4,5; la valeur la plus fréquente (mode) est 6; la valeur médiane est le 5.

⁴⁴ Comité suisse «OUI – à l'objectif budgétaire 2001», 23 avril 1998.

⁴⁵ Les arguments 1, 2 et 4 testés dans le tableau 2.3 étaient nommés en tête des arguments (arguments 1 à 3) dans la brochure «10 raisons de voter «OUI» à l'objectif budgétaire 2001»; l'argument 4 s'appuie sur l'argument 10 de ladite brochure.

⁴⁶ Le soutien des électeurs à l'égard des autres arguments se monte à 87 pour cent (argument 2), 78 pour cent (argument 4) et 76 pour cent (argument 3).

opposants au projet. Ceci revient à dire que les personnes se déclarant d'accord avec les arguments des adhérents votent avec une forte probabilité (entre 78 et 84 pour cent) en faveur du projet de loi. Ceci n'est pas le cas dans le camp des opposants. Même parmi les personnes se déclarant d'accord avec les objections évoquées, le pourcentage de votes négatifs se situe seulement entre 41 et 46 pour cent; la majorité se prononce malgré tout en faveur du plan d'assainissement.

Les principales objections formulées par le PSS et les syndicats contre l'objectif budgétaire étaient avant tout d'ordre économique et de politique sociale. Le plan avait été désigné de problématique au niveau de la politique économique, parce qu'une politique d'économies risquerait de renforcer la crise et de freiner la légère reprise actuelle (argument 2). L'objection selon laquelle le recours aux économies était socialement insupportable se basait sur la considération suivante: le plan d'assainissement des finances de l'Etat ne mettait pas suffisamment l'accent sur d'éventuelles recettes et impôts supplémentaires (argument 3). Le test des arguments VOX montre que ces arguments n'ont eu que peu d'écho:

- Seuls 29 et 32 pour cent des électeurs ont adhéré aux objections centrales des opposants. Le soutien le plus fort est enregistré par un argument relativement secondaire dans le cadre de la campagne, à savoir que la diminution globale des dépenses laisserait une trop grande marge de manœuvre en matière de politique financière, et que partant, la décision devait plus ou moins être prise à l'aveuglette (36 pour cent des électeurs).
- Contrairement aux arguments en faveur du projet de loi, les arguments contre ne sont pas en mesure non plus de récolter une large adhésion auprès des électeurs effectifs. Au contraire, en tant que personnes politiquement plus sensibilisées, les électeurs effectifs rejettent de façon encore plus prononcée les arguments des opposants, si bien que des majorités relatives (39 pour cent pour l'argument 1; 46 pour cent pour l'argument 2) ou même des majorités absolues (53 pour cent pour l'argument 3) se déclarent pas d'accord avec ces arguments.

Le soutien dans l'ensemble extrêmement modéré aux arguments des opposants doit surtout être attribué aux points suivants: à une force de persuasion dans l'ensemble extrêmement faible et à un manque de soutien au-delà du camp rouge-vert. Ceci signifie tout d'abord: même chez les personnes votant non, l'adhésion aux arguments est relativement modeste. Seuls 51 pour cent resp. 54 pour cent d'entre eux se déclarent d'accord avec les arguments 3 (plus de recettes) et 2 (manie à faire des économies). L'argument qui a le plus convaincu est celui sur la politique financière (voter à l'aveuglette); cet argument est soutenu par 68 pour cent des personnes ayant voté non. Deuxièmement, il apparaît qu'entre 21 et 33 pour cent des personnes interrogées avaient de la peine à juger le bien-fondé des arguments des opposants et choisirent ainsi de rester indécis. Deux groupes en particulier font preuve d'une grande indécision:

- 32 resp. 31 pour cent de l'électorat rouge-vert ne donne pas de réponses aux arguments de politique financière (vote à l'aveuglette) et d'économie (manie à faire des économies); concernant l'argument à connotation sociale sur la politique d'imposition (plus de recettes), la part des indécis baisse à 18 pour cent.
- L'indécision est surtout très prononcée en Suisse romande; la proportion d'indécis se situe ici entre 28 (argument 3, plus de recettes) et – même – 46 pour cent (argument 1, vote à l'aveuglette). Si l'on fait à présent une analyse des arguments en excluant les indécis, non seulement

Tableau 2.3: Arguments pour et contre l'objectif budgétaire 2001 (en pour cent et en points d'écart)

Arguments, justifications	d'accord	pas d'accord	indécis	V de Cramer (taux d'adéquation)	Taux de cohésion ^a	Fonction de filtrage ^b
	n = électeurs			n = électeurs effectifs		
<i>Arguments pour</i>						
1) Des finances publiques saines sont la condition pour l'efficacité de la Suisse dans le domaine social et économique. Les caisses vides ne permettent pas de faire un Etat.	84	4	11	0.23 (**)	79	54
2) L'accroissement incontrôlé de la dette doit être freiné, parce que les CHF 9 millions d'intérêts de la dette que nous payons chaque jour font cruellement défaut ailleurs, p.ex. auprès d'autres prestations étatiques qui en auraient urgemment besoin.	82	5	13	0.14 (**)	78	31
3) L'objectif budgétaire 2001 contraint enfin les politiciens de Berne à plus de rigueur. En lieu et place de faire des promesses vides et des dépenses toujours plus grandes, il s'agit à présent d'agir.	70	9	21	0.45**	84	60
4) Un Etat qui vit toujours sur l'argent des autres n'éveille pas la confiance. Si l'Etat réussit à rééquilibrer ses finances, la confiance à l'égard de la politique augmenterait aussi.	76	11	13	0.27**	81	35
<i>Arguments contre</i>						
1) Avec ces réductions des dépenses globales, la question reste ouverte de savoir où les coupes seront réellement faites. Accepter l'objectif budgétaire 2001, c'est l'accepter à l'aveuglette.	36	31	33	0.45	46	39
2) La manie du camp bourgeois à faire des économies va beaucoup trop loin et menace la fragile reprise économique à nouveau enregistrée.	32	39	30	0.38	44	33
3) Au lieu de mettre un frein aux dépenses de l'Etat, l'on ferait mieux de lui procurer plus de recettes.	29	50	21	0.29	41	26
<p>a Le taux de cohésion indique dans quelle mesure le plus grand nombre de personnes possibles s'étant déclarés d'accord avec un argument pour (argument contre) votent effectivement oui (non).</p> <p>b L'effet de filtrage met en relation dans quelle mesure un grand nombre de personnes se déclarant d'accord avec un argument pour (ou contre) votent effectivement oui (ou non), et dans quelle mesure un très petit nombre de personnes se déclarant pas d'accord avec cet argument votent tout de même non (ou oui). La différence qui résulte de ces pourcentages donne la valeur de l'effet de filtrage.</p> <p>** hautement significatif ($p < 0.01$); données entre parenthèse = nombre de réponses limité à certaines questions.</p> <p>© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.</p>						

l'adhésion générale aux arguments des opposants augmente,⁴⁷ mais il apparaît clairement que les trois arguments contre l'objet de loi recueillent une forte adhésion en Suisse romande. Le cas le plus marquant est celui de l'argument 1: 73 pour cent des Suisses romands⁴⁸ donnant une réponse se déclarent sceptiques quant à la mise en pratique du plan d'économies et partagent l'opinion selon laquelle la décision de vote devait, pour l'électeur, être en quelque sorte prise à l'aveuglette (moyenne 54 pour cent). L'argument à connotation politico-économique sur la manie à faire des économies rencontre également l'adhésion générale (61 pour cent des personnes faisant une réponse),⁴⁹ tandis que cette part baisse à 41 pour cent en Suisse allemande (pour une moyenne de 45 pour cent pour l'ensemble des personnes donnant une réponse). Même pour l'argument prônant une augmentation des recettes plutôt qu'un frein aux dépenses, les Romands, d'habitude quelque peu frileux en matière de politique d'imposition, se rangent du côté des adhérents – non pas en majorité mais cependant avec force (47 pour cent sur une moyenne de 37 pour cent).

2.5 Perspectives: freiner les dépenses ou obtenir des recettes supplémentaires?

Le plan d'assainissement 2001 visait à imposer au Parlement, par le biais d'un article constitutionnel soumis à l'approbation du peuple, une certaine discipline en matière de politique des dépenses. Cette idée a plu aux électeurs qui ont approuvé ce projet de loi avec une nette majorité (70 pour cent): *«l'objectif budgétaire 2001 contraint enfin les politiciens de Berne à plus de rigueur. En lieu et place de faire des promesses vides et des dépenses toujours plus grandes, il s'agit à présent d'agir.»* L'on pourrait être tenté d'interpréter cette large acceptation comme un plaidoyer en faveur d'un plan d'assainissement économique rigoureux et unilatéral. En raison des données recueillies, cette conclusion serait non seulement trop partielle mais encore quelque peu explosive au niveau politique:

- Tout d'abord il faut rappeler que les arguments en faveur du projet de loi testés ici (caisses vides, intérêts de la dette) ne s'attardent pratiquement pas sur la question de la réduction des prestations étatiques. Présentées comme les effets positifs et à long terme de cette politique d'économies, ce sont les notions de «capacité sociale et économique», de moyens financiers devant être employés pour d'autres prestations étatiques» que pour les intérêts de la dette, que l'on a cherché à accentuer.
- La perception que les électeurs avaient de l'objectif budgétaire 2001 correspondait dans l'ensemble à la manière dont on le leur avait présenté: «économies et dettes». Le débat «frein aux dépenses ou plus de recettes», lancé par le PSS et les syndicats autour de la Table ronde n'a guère eu de résonance au niveau des perceptions et des motivations de vote recueillies dans le cadre des enquêtes VOX. Dans les cas où ce débat a cependant tout de même eu lieu,

⁴⁷ L'augmentation la plus significative concerne l'argument 1 (vote à l'aveuglette): 54 pour cent des électeurs effectifs adhèrent à cet argument, 46 pour cent le rejettent. Pour l'argument 2 (manie à faire des économies), l'adhésion augmente de 13 points pour atteindre 45 pour cent; pour l'argument 3 (plus de recettes) de 8 points pour atteindre 37 pour cent.

⁴⁸ L'erreur d'échantillonnage pour ce sous-groupe (n = 138) s'élève à ± 7.4 points d'écart. Ceci signifie que les proportions entre les diverses majorités sont représentatives.

⁴⁹ Erreur d'échantillonnage ± 7.9 pour n = 147.

Tableau 2.4: Adhésion à l'argument frein aux dépenses – plus de recettes (pour cent par colonne par comparaison)

«Au lieu de mettre un frein aux dépenses de l'Etat, l'on ferait mieux de lui procurer plus de rentrées.»	1998	1995	1998	1995
d'accord/entièrement et plutôt d'accord	29	18	37 ←	21
pas d'accord/plutôt pas ou pas du tout d'accord	50	66	63 ←	79
indécis/pas de réponse	21	16		
n = électeurs/électeurs effectifs	1005	1018	796	856

Le changement intervenu entre 1995 et 1998 (←) auprès des électeurs effectifs est significatif (Chi-Square = 50.2). Les réponses possibles de la VOX 1995 «entièrement/plutôt d'accord» et «plutôt pas /pas du tout d'accord» ont été fusionnées.

© IPZ/GfS: calculs fondés sur la banque de données VOX; analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

certaines nuances sont font sentir. En mars 1995, juste après la votation sur le frein aux dépenses, nous avons également recueilli le taux d'approbation à l'endroit de l'argument suivant: «au lieu de mettre un frein aux dépenses de l'Etat, l'on ferait mieux de lui procurer plus de recettes» (voir tableau 2.4). A l'époque, 66 pour cent de l'ensemble des personnes interrogées, ou 79 pour cent des électeurs effectifs, ne savaient pas quoi faire de cet argument. En 1998, trois ans plus tard, le scepticisme à l'égard de cet argument est tout d'abord nettement moins grand, et l'adhésion a augmenté. La répartition de l'adhésion selon des caractéristiques sociales reflète tout à fait où se situent les besoins actuels: ce sont les femmes retraitées (32 pour cent de toutes les personnes interrogées; 46 pour cent des électrices effectives⁵⁰) et les personnes avec le revenu mensuel par ménage le plus faible (37 pour cent de toutes les personnes interrogées, 53 pour cent des électeurs⁵¹) qui plaident le plus fortement en faveur d'une augmentation des recettes étatiques.

- D'autres enquêtes montrent que les Suisses se font des idées tout à fait différenciées sur la répartition des dépenses de l'Etat.⁵² Ces idées sont en adéquation avec les résultats des négociations de la Table ronde, surtout en ce qui concerne les réductions à opérer au niveau du militaire ou de la défense nationale, un point de vue défendu par une large majorité. D'autres domaines sont cependant beaucoup plus sensibles: les enquêtes nommées plus haut citent le domaine des assurances sociales, pour lequel la notion de réduction rencontre le moins d'adhésion. Dans le cadre des enquêtes VOX, les mentions faites le plus fréquemment au chapitre

⁵⁰ Pour les hommes, l'on ne constate pas de différences significatives au niveau du comportement de vote des différentes classes d'âge.

⁵¹ Erreur d'échantillonnage ± 8.3 resp. 12.8 (pour n = 131; n = 58). Le résultat peut être considéré comme étant représentatif puisque les variations par rapport à la moyenne se situent pour ce sous-groupe au-delà de la limite d'erreur d'échantillonnage. Par contre l'on ne peut rien dire de plus précis concernant la répartition absolue des majorités au sein de ce groupe.

⁵² Schroter, Wolfgang (1998), Mehrwertsteuer-Erhöhung: Ja, Energiesteuer: Nein; Abnahme der Steuerehrlichkeit, UNIVOX Teil II D, Staatsfinanzen, HSG / GfS. Ces enquêtes ont été réalisées en janvier / février 1998.

des motivations spontanées de rejet sont les suivantes: «ne pas faire des économies sur le dos du social», l'on «fait de nouveau des économies sur le dos des pauvres et des petits revenus».⁵³ De plus, notre analyse indique que ce sont surtout les classes à revenus inférieurs⁵⁴ et les Romands⁵⁵ qui se montrent le plus sceptiques à l'égard de la mise en application du plan d'assainissement. Ce sont eux également qui ont extrêmement souvent défendu l'opinion selon laquelle l'objectif budgétaire 2001 correspondait à un vote à l'aveuglette.

3. Initiative populaire «S.o.S. – pour une Suisse sans police fouineuse» (Initiative S.o.S.)

3.1 Situation de départ

L'initiative populaire «S.o.S. – pour une Suisse sans police fouineuse» a été déposée en octobre 1991. Cette requête du peuple constitue une réaction directe à l'affaire des fiches mise à jour en 1989, avec la révélation sur les 900 000 personnes et organisations fichées par la police politique. Cette initiative avait été lancée en avril 1990 par le comité «stop à l'Etat fouineur» constitué de partis rouge et vert (y inclus l'AdI), ainsi que d'autres organisations politiques; cette initiative réclamait un nouvel article constitutionnel garantissant que «la police politique soit abolie», et que nul ne pouvait être surveillé dans l'exercice des droits d'opinion et des droits politiques tant qu'il n'y avait pas lieu de soupçonner qu'un acte punissable avait été commis.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont, dans les grandes lignes, reconnu les failles révélées par l'affaire des fiches. Les autorités ont alors nommé une commission d'enquête parlementaire (CEP) et élaboré une nouvelle «loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure», chargée de limiter l'activité de la police préventive et de la placer sous la conduite du Conseil fédéral et du Département de justice et police, ainsi que sous la surveillance de la Délégation des Commissions de gestion du Parlement. La nouvelle loi comportait cependant toujours une clause sur la surveillance à titre préventif, c.à.d. avant que des poursuites pénales aient été intentées, tout en limitant cette clause à des mesures de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le service de renseignements prohibé. La surveillance policière dans l'exercice des droits politiques et des droits d'opinion avait pour l'essentiel été supprimée de cette clause. Cependant, le droit des intéressés à consulter les données qui les concernent avait finalement été supprimé, contre la volonté du Préposé à la protection des données; c.à.d. que les activités de la police préventive restaient somme toute secrètes.

Dès lors que le référendum contre la loi fédérale sur la sûreté intérieure n'avait pas abouti, il s'agissait indirectement dans le cadre des votations du 7 juin 1998 sur l'initiative S.o.S. de pouvoir mettre en vigueur la nouvelle loi, à condition toutefois que l'initiative soit rejetée. A

⁵³ Avec 40 pour cent de personnes donnant une réponse, il s'agit ici sans conteste de la motivation spontanée de vote la plus importante (n = 104 personnes donnant une réponse pour un total de 164 réponses).

⁵⁴ 43 pour cent des personnes interrogées avec un revenu mensuel par ménage de moins de CHF 3000; contre 28 pour cent des personnes interrogées avec un revenu de plus de CHF 9000.

⁵⁵ 40 pour cent des Romands interrogés; 73 pour cent de l'ensemble des personnes prenant effectivement position.

Tableau 3.1: Perception du contenu par les électeurs dans le cadre de l'initiative S.o.S.

Perceptions	% des personnes répondant à la question	n	%
<i>Perceptions en relation avec des aspects policiers</i>	30	193	
<i>police politique, fédérale, d'Etat</i>			21
<i>remarques générales sur la police</i>			9
<i>Perceptions en relation avec l'affaire des fiches,</i> <i>la protection des données, la police fouineuse</i>	29	191	
<i>meilleure protection des données, pas de surveillance</i>			13
<i>limiter les fiches, l'affaire des fiches</i>			10
<i>police fouineuse, persécution politique</i>			7
<i>Autres perceptions précises</i>	6	42	
<i>Perceptions vagues</i>	39	258	
<i>ne sait pas</i>			36
<i>autres</i>			4
Total en % des personnes ayant répondu à la question (n = 654)/Total des réponses	105	684	
<p>En tout, 654 personnes ont répondu et donné 684 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'élève au-dessus des 100%. Les différences par rapport au pourcentage total sont dues aux chiffres arrondis.</p> <p>© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.</p>			

l'exception du PSS, du PES, de la Lega dei Ticinesi, du PST et du Parti de l'Europe, tous les partis ont approuvé cette manière de faire et recommandé le rejet de l'initiative.

3.2 Perception et importance attribuée à l'initiative

L'initiative S.o.S. avait été lancée à un moment où la découverte de l'affaire des fiches avait soulevé une grande indignation générale et occasionné une forte médiatisation du problème de la sécurité d'Etat. Les votations, 8 ans plus tard, s'inscrivent dans un tout autre contexte. La présence de l'initiative S.o.S., tant au niveau de la campagne électorale que des informations diffusées par les médias, n'aura été que marginale en comparaison avec les deux autres objets soumis à votation. De plus, le problème se posait aujourd'hui de manière différente: en relation avec les réflexions actuelles sur une criminalité en perpétuelle expansion et sur le crime organisé, ou bien avec les discussions sur l'asile et le terrorisme violent, le thème de la sécurité de l'Etat aura plus souvent traité sous l'aspect menace de la «sécurité intérieure» que sous l'aspect des droits fondamentaux.

L'intérêt limité pour les question de sécurité d'Etat se reflète également dans les données des enquêtes VOX. Par le biais de l'importance attribuée à ce sujet par les électeurs, l'on voit que ce

thème a passablement perdu de sa virulence. Le chapitre analysant les perceptions sur le contenu de l'objet soumis à votation signale quant à lui que la relation directe avec l'affaire des fiches est passée au second plan des considérations.

- Tout juste 35 pour cent des personnes interrogées sont en mesure de citer l'initiative S.o.S. comme étant l'un des objets soumis à votation. Et si l'on questionne les personnes interrogées sur l'importance de l'objet, il place celle-ci clairement derrière celle de l'initiative pour la protection génétique et de l'objectif budgétaire 2001 (*voir également chapitre 1, tableau 1.11*). Même les électeurs liés de par leurs affinités avec les partis ayant recommandé d'accepter l'initiative ne se comportent pas ici de manière spécialement différente que les autres partisans.
- Le peu d'intérêt porté à cet objet soumis à votation se reflète également dans les perceptions sur le contenu. Comme le montre le *tableau 3.1*, 654 personnes interrogées font tout juste 684 réponses (question à réponses multiples). Le plus souvent, il ne s'agit-là que d'indications assez vagues sur le contenu (39 pour cent), et la plus grande partie des réponses se retrouve dans la catégorie «ne sait pas» (36 pour cent). Concernant les perceptions sur le contenu plus concrètes, les aspects les plus souvent cités sont ceux concernant la police; à cet égard, la plupart des personnes interrogées font une distinction entre la police politique, la police fédérale ou d'Etat et la police «normale», ce qui aurait plutôt tendance à surprendre vu le peu d'intérêt porté à la chose. Les données plus explicites sur ce que demande le comité d'initiative, associant à l'objet soumis à votation les notions de protection des données, affaire des fiches et police fouineuse, n'arrivent qu'en troisième position (29 pour cent).

3.3 Comportement de vote

Totalisant 24.0 pour cent de votes favorables, l'initiative S.o.S. aura été l'objet le plus clairement rejeté des trois objets soumis à votation. Dans le cadre de l'enquête VOX suivant les votations, 22 pour cent ont indiqué avoir voté oui et 56 pour cent avaient, selon leurs dires, rejeté l'initiative; les autres personnes interrogées avaient voté blanc ou ne se souvenaient plus. L'on obtient ainsi pour les électeurs une répartition des voix (29 pour cent de oui; 71 pour cent de non) qui – mis à part les erreurs d'échantillonnage – se distingue du résultat effectif. Raison pour laquelle les valeurs absolues et les pourcentages de la présente analyse sont à prendre avec précaution, les calculs des différences par rapport à la moyenne en points d'écart sont probablement plus corrects.

En observant le comportement de vote selon des caractéristiques sociales, l'on obtient un tableau tout à fait homogène; l'objet a à peine suscité la polarisation. Ces résultats confirment à un niveau individuel le comportement de vote homogène constaté par l'Office fédéral de la statistique au niveau du corps électoral pris dans son ensemble: les caractéristiques telles que l'âge, le sexe ou la formation scolaire n'ont pas influencer de façon significative le comportement de vote. Il n'apparaît de différences significatives que pour une seule caractéristique (V de Cramer de 0.18**): les personnes vivant dans un ménage dont le revenu mensuel se situe en-dessous de CHF 3000 votent de façon plus prononcée que la moyenne en faveur de l'initiative (40 pour cent), tandis que les personnes dont le revenu par ménage se situe entre CHF 7000 et 9000, ou resp. plus, font partie des plus fervents opposants à l'initiative, avec un pourcentage de

Tableau 3.2: *Le comportement de vote dans le cadre de l'initiative S.o.S. selon des caractéristiques politiques*

Caractéristique/Catégorie	% oui	n	V de Cramer
Total effectif	24.9		
Total VOX	29	471	
<i>Partis**</i>			0.30
PSS	(51)	80	
PDC	(20)	35	
PRD	11	54	
UDC	(13)	39	
aucun parti	29	168	
<i>Orientation politique**</i>			0.26
extrême gauche	(46)	35	
gauche	44	92	
centre	25	151	
droite	23	104	
extrême droite	5	38	
<i>Convictions sur l'armée**</i>			0.21
aucune armée	(1,2)	45	108
partagé	(3,4)	23	175
armée puissante	(5,6)	22	173
<i>Confiance à l'égard du gouvernement**</i>			0.17
confiance	21	231	
pas de confiance	34	150	
ne sait pas / indécis	39	83	
<i>Convictions en matière de tranquillité et d'ordre*</i>			0.14
peu accentuées	(1,2)	44	41
↓	(3)	31	77
↓	(4)	25	92
↓	(5)	33	83
fortement accentuées	(6)	22	171

Les catégories mises entre parenthèses doivent être interprétées comme des tendances, vu que le nombre de réponses resp. l'intervalle de confiance n'autorisent pas de constats quantitatifs.
 ** hautement significatif ($p < 0.01$);
 * significatif ($p < 0.05$). Voir également le chapitre méthodologie.
 © IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

oui de 16 resp. 19 pour cent (moyenne de l'échantillonnage: 29 pour cent). Ces données ne permettent cependant pas de définir si ce comportement est à mettre sur le compte d'une attitude politique ou de principe, ou sur le compte d'un scepticisme propre aux personnes à faibles revenus à l'égard de toute mesure préventive.

Tableau 3.3: Les motivations des adhérents à l'initiative

Motivations d'acceptation	% des personnes répondant à la question	n réponses	%
Diverses motivations précises	109		
contre la surveillance, la police mouchardante		54	49
pour la liberté d'opinion, contre la protection des données		39	36
méfiance à l'égard des fiches, ai été fiché		26	24
Diverses motivations diffuses	84		
ne sait pas		18	16
pas de réponses		34	31
autres		40	37
Total en % des personnes ayant répondu à la question (n = 110)/Total des réponses	193	211	

En tout, 110 personnes ont répondu et donné 211 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'élève au-dessus des 100%.

© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

Pour les caractéristiques politiques, la situation se présente de manière différente: mis à part le fait que le rejet reste majoritaire, l'on note toutefois des nettes différences au niveau de l'attachement à un parti politique ou des convictions politiques:

- Par comparaison avec les deux autres objets du 7 juin, il convient de remarquer une plus grande homogénéité du PSS (51 pour cent) et de l'ensemble du camp rouge-vert (52 pour cent). Même en tenant compte de la proportion de oui légèrement déformée dans les enquêtes VOX et de l'intervalle de confiance⁵⁶, et en ne s'appuyant que sur la différence par rapport à la moyenne en points d'écart, c'est dans le camp rouge-vert que les mots d'ordre à l'égard de l'initiative S.o.S. ont été les plus suivis: le nombre de votes en adéquation avec les mots d'ordre se situe ainsi à 23 points d'écart au-dessus de la moyenne générale – cette différence comporte seulement 15 points pour l'objectif budgétaire et 12 points pour l'initiative pour la protection génétique. Nous en tirons les conclusions suivantes: c'est justement en raison du peu d'intérêt porté à l'objet soumis à votation que la décision de vote s'appuie plus fortement sur les affinités politiques traditionnelles, ceci dans l'optique de ne pas se rendre la décision trop difficile.
- Concernant la polarisation sur l'axe gauche-droite, certaines nuances doivent être faites: il apparaît en effet clairement que seule une certaine catégorie des points de vue politiques usuellement relevés par la VOX sont à mettre en relation directe avec le comportement de vote: il s'agit-là des convictions personnelles sur l'armée, la protection de l'environnement, le

⁵⁶ Vu les erreurs d'échantillonnage (± 10.7 pour le camp rouge-vert et 11.0 pour le PSS), les corrélations entre les majorités absolues ne se laissent pas définir avec certitude.

Il a été appliqué ici le système de codification habituel pour le paramètre «camp politique». Même si l'on tient compte du fait que la Lega dei Ticinesi a recommandé le oui à l'initiative, les rapports entre les chiffres ne varient pas; les partisans de la Lega ne sont guère représentés au sein des enquêtes VOX.

Tableau 3.4: Les motivations des opposants à l'initiative

Motivations de rejet	% des personnes répondant à la question	n réponses	%
<i>Diverses motivations précises</i>	83		
il faut une sécurité d'Etat, des mesures de contrôle sont nécessaires, je suis pour la sécurité		100	35
lutte contre le terrorisme, la criminalité		80	28
nous avons besoin de la police, limitation scandaleuse des activités policières		56	20
<i>Diverses motivations diffuses</i>	85		
vieille histoire, l'initiative est inutile, nous n'en avons pas besoin		50	18
ne sait pas		30	11
pas de réponse		83	29
autres		77	27
Total en % des personnes ayant répondu à la question (n = 283)/Total des réponses	168	476	
En tout, 283 personnes ont répondu et donné 476 indications à travers les questions à réponses multiples. Du fait des questions à réponses multiples, le total des pour cents s'élève au-dessus des 100%.			
© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.			

soutien actif à l'égalité des femmes, et l'égalité des chances pour les étrangers⁵⁷ – des thèmes donc qui sont plutôt à mettre sur le compte de la «nouvelle gauche», tandis que le «traditionnel» conflit gauche-droite entre le capital et le travail ne semble pas avoir eu d'influence. Le comportement de vote des membres des syndicats est donc le même que celui de la moyenne, ils votent en grande majorité contre l'initiative (67 pour cent).

- L'on observe d'une part des positions spécifiquement axées sur le contenu pour les convictions en matière de tranquillité et d'ordre, d'autre part pour la confiance à l'égard du gouvernement: les personnes qui ne font plutôt pas confiance au gouvernement, ou qui répondent à cette question par «ne sait pas / indécis», acceptent un peu plus fréquemment l'initiative; ce fait reflète une attitude plutôt sceptique à l'égard des agissements de la police politique, à savoir les mesures de contrôle préventives, le secret absolu ou le droit limité à l'information. A l'inverse, le non à l'initiative des personnes attribuant à la préservation de la tranquillité et de l'ordre une grande priorité reflète le succès de l'argumentation du Conseil fédéral – qui reprenait ce thème –, selon laquelle le travail de la police préventive était indispensable pour le maintien de la sécurité intérieure.

⁵⁷ Le contrôle du degré de signification a été fait chaque fois pour deux recodifications de l'échelle de 6: tout d'abord par le biais d'une classification schématique subdivisée en trois catégories (1,2 / 3,4 / 5,6); ensuite par une recodification en fonction de la répartition obtenue. Les thèmes énumérés le sont en fonction du coefficient de corrélation obtenu après répartition. Le V de Cramer's s'élève à 0.22 pour l'armée; à 0.21 pour la question de la protection de l'environnement; à 0.16 pour les deux questions portant sur l'égalité des femmes et l'égalité des chances. Les diverses questions traitant du «traditionnel» conflit gauche-droite entre le capital et le travail n'ont pas de signification particulière.

3.4 Motivations de vote

Lorsque l'on considère les motivations de vote spontanées des électeurs favorables à l'initiative, deux points doivent être soulignés:

- Tout d'abord, la menace des droits fondamentaux indiquée se réfère avant tout à la menace ressentie sous forme de surveillance généralisée, de police mouchardante, dans le sens de la mise en péril de la liberté d'expression, ou encore du problème de la protection des données. L'affaire des fiches et la méfiance à l'égard des fiches ne sont cités que par environ 24 pour cent des adhérents à l'initiative; apparemment cette affaire n'a pas joué un rôle prédominant dans le processus de prise de décision.
- Deuxièmement, l'on remarque un pourcentage relativement élevé de motivations assez diffuses. Un grand nombre de personnes répondent à la question à réponses multiples par «ne sait pas», ne donnent aucune réponse ou évoquent d'autres motivations d'ordre tout à fait général dans lesquelles apparaissent des recommandations de tierces personnes, des motivations contre l'initiative⁵⁸ ou des motivations incompréhensibles. Ceci montre que l'intérêt porté à l'objet soumis à votation était – même au sein des électeurs favorables – extrêmement limité.

Les motivations des opposants à l'initiative sont le miroir parfait de ce qui a été dit jusqu'à présent.

- 85 pour cent des personnes donnant une réponse font valoir des motivations très diffuses et d'ordre tout à fait général. 18 pour cent pensent tout simplement que l'initiative était inutile, une vieille histoire, «l'on en a tout simplement pas besoin».
- Les motivations se basant sur le contenu arrivent seulement en deuxième position. Ici, ce sont les justifications avancées par le Conseil fédéral neuf ans après le lancement de l'initiative qui sont reprises: l'aspect de la sécurité intérieure et de la sécurité d'Etat en général arrive en tête (35 pour cent); les questions de lutte contre le terrorisme ou la criminalité sont également soulevées (28 pour cent). La nécessité que représente une police capable d'agir est une thèse souvent avancée, même si ici la différenciation entre la police «normale» et la police politique n'est plus explicitement faite.

Dans l'ensemble, les perceptions et les motivations des électeurs témoignent du destin d'une initiative longtemps mise en suspens et jamais retirée. La longue période de mise à l'étude, la contre-proposition indirecte et les conditions-cadres modifiées ont retiré toute raison d'être à l'initiative. Les grands débats sur les questions de principe – que le comité d'initiative souhaitait pouvoir provoquer –, telles que les droits fondamentaux de la liberté, le respect de la personnalité ou la protection des données, n'ont pas eu lieu; les thèmes de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme se sont greffés sur ces questions pour finalement les écarter. Sur cette toile de fond, les électeurs ont choisi de ne pas se rendre la vie trop difficile et de voter en fonction de leurs affinités politiques traditionnelles, en suivant pour l'essentiel fidèlement les recommandations de vote.

⁵⁸ A cet égard, l'on trouve ici 11 réponses codifiées sous «confiance dans la compétence du gouvernement, il veille à l'ordre» et qui, au regard de l'objet soumis à votation, relèvent plutôt d'un mode d'argumentation tout à fait confus puisque l'initiative visait justement à retirer cette compétence au gouvernement.

4. Participation et formation de l'opinion

60 pour cent des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête VOX qui a suivi les votations indiquent avoir participé à la votation du 7 juin 1998; en réalité, seuls 41 pour cent y ont effectivement pris part.⁵⁹ En Suisse latine – à l'exception de Genève – la remise des voix s'est faite le plus souvent directement aux urnes, en conformité avec les usages culturels et légaux (74 pour cent); dans les communes plus importantes, avec un nombre d'habitants supérieur à 50000, et en Suisse alémanique, la remise des voix s'est faite presque exclusivement par lettre (60 resp. 54 pour cent).⁶⁰

Le taux de participation aux votations du 7 juin serait à qualifier de moyen. On le voit d'une part en s'appuyant sur les trois types standards d'électeurs effectifs, définis selon des modèles d'effets mobilisateurs: le type dit des participants réguliers s'est mobilisé de façon quasiment unanime (96 pour cent); les abstentionnistes sont, cette fois aussi, le plus souvent restés à la maison (9 pour cent de participation); et la moitié des participants dits sélectifs se sont mobilisés (51 pour cent).⁶¹ D'autre part, ce taux de participation moyen confirme les modèles d'analyse traditionnellement employés dans la recherche en matière de participation:

- Les facteurs et ressources sociales, tels que la formation et le revenu⁶² ont une influence positive sur le taux de participation. Pour le facteur âge, il convient de remarquer une très forte corrélation non-linéaire – avec des différences très prononcées vers le bas – pour les 18 à 29 ans.⁶³
- Deux paramètres permettent de montrer que l'intégration sociale a une influence sur la participation: d'une part la fréquentation régulière des églises exerce une influence positive sur la participation – contrairement au facteur confession –, même si les distinctions ne peuvent être faites qu'entre les groupes de personnes se rendant soit régulièrement à l'église, soit une fois par semaine, soit jamais. D'autre part les personnes domiciliées depuis longtemps dans le même lieu de résidence, et qui ont ainsi tissé des liens avec leur entourage, présentent un taux de participation plus prononcé que la moyenne.⁶⁴

⁵⁹ Ce phénomène dit de l'«overreporting», un phénomène bien connu dans la recherche sur les élections et les votations, est toutefois ici, avec une différence de 19 points d'écart par rapport au résultat effectif, extrêmement élevé. L'on se réfère d'habitude à deux formes de constats pour expliquer ce genre de phénomène, deux formes de constats qui interviennent parfois simultanément: d'une part il peut s'agir d'un problème au niveau de l'échantillonnage, dû par exemple au fait que les personnes s'intéressant à la politique sont souvent aussi plus prêtes à participer à l'enquête. D'autre part le mécanisme dit du souhait social peut avoir un effet sur la manière de répondre, ceci dans la mesure où certaines personnes se gênent d'avouer leur non-participation.

⁶⁰ L'erreur d'échantillonnage s'élève pour ces deux sous-groupes à ± 9.3 pour le premier cas et à ± 4.7 pour le deuxième.

⁶¹ La standardisation de ces types se base sur la question standard P01 de la VOX («admettons que sur une période d'une année 10 votations fédérales aient lieu. A combien de ces votations participez-vous d'habitude?») et sur la recodification traditionnelle en trois groupes de l'échelle (0-2; 3-9; 10); V de Cramer = 0.59.

⁶² Concernant le revenu mensuel par ménage, la corrélation n'est pas linéaire. Les personnes vivant dans un ménage avec un revenu mensuel supérieur à CHF 9000 présentent le taux de participation le plus élevé, tandis que les revenus par ménage dits moyens (CHF 5000 à 6999) sont en surnombre. Les autres catégories sont sous-représentées, même si les différences sont ici petites. V de Cramer = 0.13. Pour la formation, le V de Cramer s'élève à 0.14.

⁶³ Chez les 30 à 39 ans, une variation du taux de participation est également à signaler. Pour les classes d'âge successives, les taux de participation augmentent progressivement et se situent chez les 40 à 70 ans au-dessus de la moyenne de l'échantillon; passé 70 ans, les taux baissent à nouveau; Cramer's V = 0.22.

⁶⁴ Pour la fréquentation régulière des églises, le V de Cramer s'élève à 0.11; pour les personnes domiciliées depuis longtemps dans le même lieu de résidence à 0.22.

Tableau 4.1: La participation selon des caractéristiques politiques

Caractéristique/Catégorie	% oui	n	V de Cramer
Participation effective	40		
Total VOX	60	1001	
<i>Importance personnelle attribuée à l'initiative pour la protection génétique**</i>			0.39
très importante	(1,2) 83	210	
	(3,4) 80	217	
↓	(5,6) 62	262	
	(7,8) 58	83	
pas du tout importante	(9,10) 27	136	
<i>Importance personnelle attribuée l'objectif budgétaire 2001**</i>			0.37
très important	(1,2) 78	288	
	(3,4) 72	304	
↓	(5,6) 47	223	
	(7,8) 43	58	
pas du tout important.....	(9,10) 23	88	
<i>Importance personnelle attribuée à l'initiative S.o.S. **</i>			0.30
très importante	(1,2) 79	93	
	(3,4) 80	148	
↓	(5,6) 70	287	
	(7,8) 66	141	
pas du tout importante	(9,10) 41	210	
<i>Membre d'une organisation pour la protection de l'environnement**</i>			0.14
actif/passif	77	137	
envisageable	59	276	
pas du tout envisageable	56	542	

© IPZ/GFS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

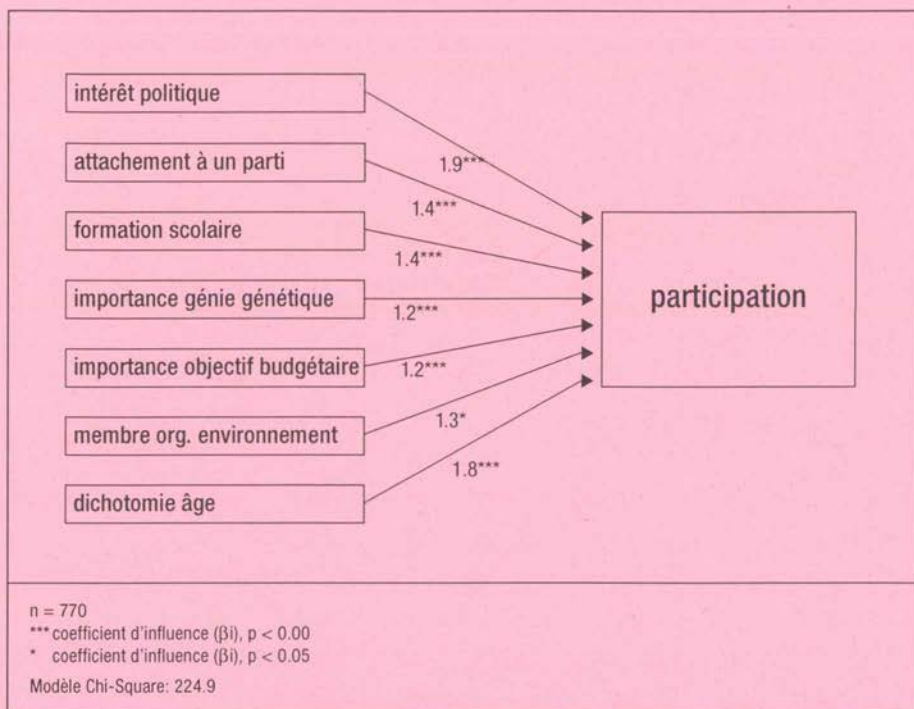
- L'intérêt pour la politique⁶⁵ et la présence d'une identification à un parti⁶⁶ sont des éléments qui jouent en faveur de l'engagement politique des personnes interrogées, et ce phénomène se reflète très clairement sur le taux de participation.

Dans le cadre de la votation du 7 juin, l'effet mobilisateur de l'initiative pour la protection du génie génétique a largement été discuté. Tandis que les uns soulignaient l'importance de l'objet et tablaient sur un large effet mobilisateur, les autres mettaient l'accent sur la complexité de la matière et posaient la question de savoir où se situaient les limites du principe de prise de décision dans un système de démocratie directe.

⁶⁵ V de Cramer = 0.43; avec une corrélation linéaire (très intéressés: 79 pour cent de participation; pas du tout intéressés: 12 pour cent).

⁶⁶ Il faut souligner ici qu'en ce qui concerne l'identification, il n'y a pas de distinction particulière à faire entre les différents partis. La «cassure» se situe plutôt entre ceux qui ne s'identifient à aucun parti et ceux qui ont de fortes affinités, ou du moins des sympathies pour un parti particulier.

Graphique 1: analyse de la participation sur la base de paramètres multiples



Au chapitre 1, nous avons pu voir que l'initiative pour la protection du génie génétique avait été considérée l'objet le plus important parmi les trois soumis à votation. De cause à effet, l'on a supposé après les votations que le premier facteur de mobilisation avait été cette initiative. L'analyse des résultats obtenus par la VOX montre cependant que ce rapport de cause à effet n'est pas si simple: avant toute chose, c'est l'importance personnellement attribuée à l'un ou l'autre objet qui fait que les personnes participent ou non.⁶⁷ D'autre part, deux autres facteurs ressortent du *tableau 4.1*, qui indique quels sont les éléments ayant motivés les personnes à participer ou pas:⁶⁸ Vient tout d'abord le fait d'être directement concerné ou pas par le plan d'assainissement 2001. En deuxième lieu, le fait d'être membre d'une organisation pour la protection de l'environnement – et non pas membre d'une autre organisation.⁶⁹

⁶⁷ Pour chacun de ces trois objets, le coefficient de corrélation pour l'importance attribuée au niveau national est nettement plus petite (entre 0.27 pour l'initiative pour la protection génétique et 0.12 pour l'initiative S.o.S.).

⁶⁸ A cet égard, il faut noter que le fait d'être membre d'une organisation pour la protection de la nature n'est pas à mettre en relation directe avec une orientation politique à gauche. L'on retrouve des membres actifs ou passifs de ces organisations aussi bien sur la gauche que sur la droite de l'axe gauche-droite (V de Cramer = 0.19). Les personnes qui se positionnent sur ces deux pôles de l'axe gauche-droite ont par ailleurs indiqué un taux de participation supérieur à la moyenne (V de Cramer = 0.14).

⁶⁹ L'on avait également posé la question si les personnes interrogées étaient membres d'associations des employés, de syndicats, d'associations faitières ou d'organisations des consommateurs.

Tableau 4.2: *Difficulté subjective à prendre une décision et moment de la prise de décision en fonction des objets (pour cent par colonne)*

Caractéristique/Catégorie	Moyenne fév. 94-sept. 97 (29 objets)	Initiative génie génétique	Objectif budg. 2001	Initiative S.o.S.
<i>Considération subjective sur la difficulté à prendre une décision*</i>				
plutôt facile	51	42	48	46
plutôt difficile	33	46	30	28
n = électeurs		1005	1005	1005
<i>Moment de la prise de décision**</i>				
1 jour à 1 semaine avant	35	25	36	36
2 à 6 semaines avant	30	28	25	23
était claire depuis le début	35	47	40	41
n = participants		591	556	537
* Les personnes ayant répondu par «ne sait pas» ou pas de réponse ne figurent pas sur le tableau mais sont inclus dans les calculs des chiffres en pour cent.				
** Ces catégories sont regroupées. Les personnes interrogées pouvaient répondre par de 1 à 6 jour resp. de 1 à 6 semaines ou indiquer que la décision était claire depuis le début. Les personnes ayant répondu par «ne sait pas» ou pas de réponse sont exclus des calculs des chiffres en pour cents.				
© IPZ/GfS: calculs fondés sur la banque de données VOX; analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.				

Lorsque l'on analyse l'influence de tous ces paramètres simultanément au moyen d'un modèle à paramètres multiples, il apparaît le mécanisme de mobilisation suivant (voir graphique 1):

- L'effet mobilisateur de l'objectif budgétaire est le même que celui de l'initiative pour la protection génétique, tandis que l'on ne peut attribuer à l'initiative S.o.S. aucune importance particulière dans le cadre de l'analyse de la participation au vote. L'effet mobilisateur pour ainsi dire supplémentaire de l'initiative pour la protection génétique intervient surtout de manière indirecte, à savoir par le biais des membres d'organisations pour la protection de l'environnement, en quelque sorte plus fortement encouragés à participer.
- Même en prenant le modèle à paramètres multiples, l'influence des paramètres dits classiques de la recherche en matière de participation reste importante. Parmi les trois premiers paramètres mentionnés dans ce modèle, c'est celui de l'intérêt politique qui a le plus d'influence, suivi par l'attachement à un parti et la formation scolaire. A cet égard, il est significatif que le degré d'influence de ces trois paramètres ait atteint des valeurs assez proches;⁷⁰ ceci revient à dire que, par rapport à l'analyse des paramètres à deux composantes, c'est avant tout la formation qui a gagné en importance. La diminution toute relative de l'influence de l'intérêt politique peut être attribuée au fait que l'intérêt politique est – en quelque sorte – inclus dans la formation scolaire élevée.

⁷⁰ A l'inverse, les paramètres qui présentaient un taux d'influence aussi grand que la formation dans le cadre des analyses des variables à deux composantes, p. ex. le positionnement sur l'axe gauche-droite (dichotomie), n'apparaissent plus dans ce modèle.

Tableau 4.3: Attitude à l'égard du génie génétique, prise de décision et comportement de vote (indications en pour cent)

Attitude génie génétique/ Comportement de vote	Prise de décision	
	plutôt facile	plutôt difficile
«De manière tout à fait fondamentale, êtes-vous plutôt en faveur ou en défaveur du génie génétique?»		
plutôt en faveur	63	37
plutôt en défaveur	50	50
n = participants	301	218
	↓	↓
	Comportement de vote initiative génie génétique	Comportement de vote initiative génie génétique
	28 oui	39 oui
	69 non	55 non
	3 vide/p.d.réponse	6 vide/p.d.réponse
<p>Exemple de lecture: parmi les électeurs qui indiquent être fondamentalement plutôt en faveur du génie génétique, 37% ont jugé la prise de décision plutôt difficile. Parmi ceux qui sont plutôt contre le génie génétique, 50% l'ont jugée difficile. Parmi les personnes qui indiquent que la prise de décision avait plutôt été facile, 69% ont finalement voté non, et 28% ont voté oui. Parmi les personnes qui avaient plutôt connu des difficultés à prendre une décision, 39% ont voté oui, et 55% ont voté non.</p> <p>© IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.</p>		

Pour beaucoup de personnes interrogées, il n'a pas été facile de prendre une décision concernant l'initiative pour la protection du génie génétique. Aussi bien par rapport aux 29 derniers objets soumis à votation que par rapport aux deux autres objets du 7 juin, les électeurs indiquent extrêmement fréquemment que la décision concernant l'initiative pour la protection du génie génétique aura été difficile à prendre (voir tableau 4.2). Il est révélateur que cette difficulté à prendre une décision soit mise en relation aussi bien avec le moment de la prise de décision qu'avec la participation ou le vote effectif:

- Parmi les personnes qui indiquent que la décision leur a plutôt été facile à prendre, 79 pour cent ont participé aux votations. A l'inverse, presque la moitié (46 pour cent) des personnes qui avouent avoir eu de la peine à prendre une décision sont restées à la maison et n'ont pas voté.⁷¹
- Parmi les personnes pour qui la prise de décision aura été facile, beaucoup se sont décidés très tôt. 57 pour cent indiquent que la décision était claire dès le début (sur une moyenne de 47 pour cent).⁷² A l'inverse, les personnes pour qui la décision aura été plus difficile à prendre se

⁷¹ S'ajoutent aux abstentionnistes typiques les 11 pour cent qui n'ont pas donné de réponse concrète à la question de la difficulté de la prise de décision (ne sait pas ou refuse de répondre): 88 pour cent des personnes ne donnant pas de réponse n'ont pas participé. Dans l'ensemble, la corrélation entre la difficulté de la prise de décision et la participation est donc hautement significative ($p < 0.000$) et très prononcée (V de Cramer = 0.42).

⁷² V de Cramer = 0.27, $p < 0.000$.

sont le plus souvent décidées dans la dernière semaine précédant les votations (37 pour cent sur une moyenne de 25 pour cent). Dans l'ensemble cependant, le moment où les personnes indiquant avoir connu des difficultés ont pris la décision se répartit presque à part égale sur les trois moments cités; ainsi l'on ne peut pas dire que l'initiative pour la protection génétique se caractérise par une prise de décision spécialement tardive.

- La décision a surtout été difficile à prendre pour les personnes sceptiques à l'égard du génie génétique (voir tableau 4.3): 50 pour cent des électeurs qui indiquent avoir une attitude fondamentalement plutôt en défaveur du génie génétique jugent que la prise de décision aura plutôt été difficile. Par contre, parmi les cercles qui approuvent le génie génétique, 63 pour cent ont trouvé la décision plutôt facile à prendre. Cette facilité à se faire une opinion se concrétise le plus souvent (69 pour cent) par un rejet de l'initiative. Pour les personnes présentant des difficultés de prise de décision, cette corrélation est moins apparente. Mais ici aussi, la décision finale aura pour la majorité été prise en défaveur de l'initiative (55 pour cent).

Est-ce là la raison pour laquelle les électeurs sont d'avis que débattre publiquement sur une matière aussi complexe que le génie génétique est inutile et constitue une pure perte de temps? Nous avons confronté les personnes interrogées à une affirmation allant dans ce sens. «*Le génie génétique moderne (biotechnologie) est tellement complexe qu'une discussion publique en la matière est inutile et constitue une pure perte de temps*». Les résultats tels que les montre le tableau 4.4 doivent être interprétés de manière différenciée.

- Aucun des groupes politiques ou sociaux prélevés à travers notre enquête ne présente de majorités partageant l'opinion selon laquelle la discussion publique sur le génie génétique constituerait une perte de temps. Même les personnes peu intéressés à la politique, brillant le plus souvent par leur absence auprès des urnes, ayant reconnu avoir eu de la peine à prendre une décision, ou encore minoritaires par le fait d'avoir accepté l'initiative pour la protection du génie génétique, contredisent le plus souvent cette affirmation.
- Cependant presque un tiers (29 pour cent) des électeurs suisses adhère à cette manière de voir la chose. L'on retrouve ici d'une part les personnes ayant eu beaucoup de peine à se décider: les classes à revenu et à formation inférieurs (à chaque fois 38 pour cent d'adhésion) et les abstentionnistes (39 pour cent). D'autre part, certaines considérations d'ordre politique se font jour. Les personnes pour lesquelles le fait que le citoyen soit impliqué dans les décisions prises par le gouvernement ne semble pas si important, et celles qui comptent au nombre des partisans du PRD, adhèrent extrêmement fréquemment à l'argument de la perte de temps (45 resp. 40 pour cent).⁷³ Et même si la comparaison entre deux enquêtes différentes ne devrait pas être poussée trop loin, l'électorat suisse ne semble – après un débat qui se sera étendu sur une très longue période – pas beaucoup plus convaincu du sens et du bien-fondé de cette discussion publique qu'un an auparavant. Par rapport à 1997, 10 pour cent de plus sont d'avis qu'une discussion publique sur le thème complexe du génie génétique constitue une perte de temps. L'on pourrait formuler ceci de manière positive, et dire que ce phénomène est le fait d'électeurs engagés et soucieux de conserver leur esprit critique, ou celui d'une bonne sensibilisation à l'égard de la complexité de la matière, toujours est-il que ceci ne constitue pas à proprement parler un compliment à l'égard des différents acteurs de la campagne et des médias.

⁷³ L'intervalle de confiance s'élève à ± 10.2 points d'écart pour le PRD. En raison de la répartition inégale, l'échelle des valeurs a été regroupée à des fins d'analyse; sont nommés ici les valeurs pour les points 4-6 de l'échelle.

Tableau 4.4: Adhésion à l'argument de la perte de temps (indication en pour cent dans le temps)

<i>«Le génie génétique moderne (biotechnologie) est tellement complexe qu'une discussion publique en la matière constitue une pure perte de temps.»*</i>	1998 électeurs	1997	1998 réponses effectives	1997
d'accord / me range plutôt à cette opinion	29	19	33	21
pas d'accord / ne me range plutôt pas à cette opinion	58	72	67	79
ne sait pas / pas de réponse	13	9		
n = électeurs/réponses effectives	1005	1033	878	942

Le changement intervenu entre 1998 et 1997 auprès des électeurs effectifs est significatif (Chi-Square 34.53)

* La question dans le cadre de l'enquête «Baromètre européen» employait le terme de biotechnologie, dans le cadre de l'enquête VOX celui de génie génétique. En 1997, les réponses possibles étaient «plutôt pas d'accord/pas d'accord», en 1998 «d'accord/pas d'accord».

© Baromètre européen: enquête suisse 1997; IPZ/GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 7 juin 1998.

5. Méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée par L'Institut de recherche GfS dans les deux semaines ayant suivi les votations du 7 juin 1998. Les données une fois retraitées, l'Institut de sciences politiques (IPZ) a commencé l'analyse le 3 juillet 1998.

Ces enquêtes ont été réalisées au moyen du dispositif décentralisé d'enquêtes téléphoniques de l'Institut GfS. L'échantillon a été défini sur la base d'un processus de sélection à plusieurs niveaux avec une répartition proportionnelle pour les différentes régions linguistiques – en conformité avec les standards de la VOX. Le choix des personnes s'est fait selon la méthode dite «du jour d'anniversaire». Le taux d'épuisement se monte à 34.6 pour cent (base: ensemble des enquêtes moins les enquêtes sans signification pour l'analyse). Une enquête durait en moyenne 31 minutes; les enquêteurs ont réalisé en moyenne 26 enquêtes. 696 enquêtes ont été réalisées en Suisse alémanique, 255 en Suisse romande et 54 en Suisse italienne.⁷⁴

La grandeur de l'échantillon donne, avec une sélection au hasard pure et une répartition des pourcentages de 50 pour cent: 50 pour cent, une erreur d'échantillonnage (intervalle de confiance) de ± 3.1 pour cent. Ceci signifie qu'un taux statistique de 50 pour cent correspond pour l'échantillon global – avec 95 pour cent de probabilité – à un pourcentage compris entre 46.9 et 53.1 pour cent. Selon la formule, le calcul de l'intervalle de confiance se fait sur la base de deux paramètres (pour une probabilité d'erreur constante à 95 pour cent) – la répartition des répon-

⁷⁴ Pour une description détaillée de l'échantillon voir Longchamp, Claude et al. (1998), Technischer Bericht zur VOX-Analyse Nr. 63 vom 7. Juni 1998, GfS: Bern.

ses et la grandeur de la catégorie analysée: sur 100 cas, l'intervalle de confiance se monte à 9.8 pour cent pour une répartition des réponses de 50 pour cent; 50 pour cent; par contre, pour une répartition de 10 pour cent: 90 pour cent, il atteint seulement 5.8 pour cent. Raison pour laquelle l'on analyse chacun de ces deux paramètres dans les statistiques croisées. Les catégories de personnes avec moins de 50 cas et/ou présentant un intervalle de confiance trop grand (mesuré sur la base de la différence par rapport à la moyenne), sont indiquées entre parenthèses. Du fait de leur relative imprécision, ces pourcentages sont à interpréter comme des tendances.

L'interprétation du comportement de vote ou de la participation se base sur des corrélations significatives, calculées sur la base du test Chi-Square. Comme mesure de corrélation, l'on utilise le V de Cramer. Il prend la valeur 1 en cas de corrélation totale, la valeur 0 lorsqu'il n'y a aucune corrélation. Selon l'expérience faite sur la base des résultats de la VOX, les valeurs comprises entre 0.1 et 0.2 indiquent une faible corrélation; des valeurs supérieures à 0.5 ne sont obtenues qu'extrêmement rarement.

Pour vérifier l'existence de différences dans le temps au moyen d'enquêtes indépendantes les unes des autres, l'on utilise – pour les résultats échelonnés de manière ordinale – le test de Kolmogorov-Smirnov. Ce test vérifie si deux enquêtes différentes faites auprès d'un ensemble donné obtiennent la même répartition. Le test de Chi-Square répond à la même question, à la différence prêt qu'il peut également être employé pour des résultats échelonnés de manière nominale. Il a également été utilisé pour des comparaisons faites dans le temps. Pour des résultats échelonnés de manière fractionnée, dont la répartition est différente de la norme (approximativement), l'on a employé le test U selon Mann-Whitney.

Mis à part les analyses de statistiques croisées à deux composantes, l'on a également utilisé dans le cadre de la présente VOX un procédé d'analyse à variables multiples. Au moyen du décalage logique obtenu, l'on vérifie simultanément l'influence de plusieurs variables sur le comportement de vote (ou la participation), ceci afin de pouvoir donner des indications sur l'influence relative des différentes variables. La validité du modèle est vérifiée au moyen de Pseudo-R² et du test de Chi-Square, ainsi que sur la base de la différence des valeurs Pseudo-R² lorsque l'on y ajoute / retire les variables explicatives. La pondération des variables est indiquée par le coefficient d'influence (significatif) [exp (β)]. Un coefficient d'influence pondéré à 1 signifie que le rapport de probabilité des variables interdépendantes entre elles se modifie en faveur de l'adéquation avec la valeur 1; l'influence et aussi le coefficient de décalage est alors positif. A l'inverse, un coefficient d'influence pondéré à plus petit que 1 signifie que le rapport de probabilité se modifie en défaveur de l'adéquation avec la valeur 1. Dans le *graphique 1*, les nombres «inverses» des coefficients d'influence ont été donnés pour faciliter la comparaison. Parce qu'ils dépendent de l'échelonnage des variables, les coefficients d'influence ne sont en principe pas comparables entre eux. Pour pouvoir tout de même faire une indication sur l'influence d'une variable par rapport à une autre, les diverses variables indépendantes ont été chacune contrôlées sur la base de la différence standard par rapport à la moyenne. C.à.d. que seules les variables présentant une différence standard par rapport à la moyenne ont été comparées entre-elles.

Pour les comparaisons dans le temps effectuées dans la présente VOX, nous avons pu utiliser les banques de données VOX ainsi que deux autres études réalisées sur le thème du génie

génétique. Il s'agit-là d'une part de l'étude faite pour le compte du centre d'information «génie génétique et société» de l'EPF-Zurich⁷⁵, d'autre part du Baromètre européen comparatif 1997.⁷⁶ Nous remercions les deux auteurs de ces études, Claude Longchamp de l'Institut de recherche GfS et le Professeur Heinz Bonfadelli de l'Institut des sciences de la communication et de la recherche sur les médias de l'Université de Zurich pour la mise à disposition des données et des résultats.

Le 7 juin 1998, les électeurs ont dû prendre une décision sur trois objets très différents les uns des autres et tous très controversés. Le résultat des votations a cependant dans les trois cas été étonnamment clair, suivant une ligne nette: des majorités du peuple entre 66.7.

⁷⁵ Longchamp, Claude (1998), Ambivalent, differenziert und pragmatisch. Bericht zu einer Repräsentativ-Befragung zum Verhältnis der SchweizerInnen zu Gentechnik, erstellt im Auftrag der Informationsstelle «Gentechnik und Gesellschaft» an der ETH Zürich, GfS: Bern.

⁷⁶ Perception de la biotechnologie et du génie génétique dans l'opinion publique. Baromètre européen: enquête suisse mai 1997; questionnaire.



Principaux résultats des votations du 7 juin 1998

Sibylle Hardmeier, Daniel Scheiwiller

Le 7 juin 1998, les électeurs suisses ont été appelés à voter sur trois objets non seulement très différents les uns des autres mais également très controversés. Le résultat des votations a cependant dans les trois cas été extrêmement unanime, suivant en cela une ligne claire: des nettes majorités d'électeurs, soit 66.7 (initiative pour la protection génétique) et 75.1 pour cent (initiative S.o.S.) ainsi que tous les cantons ont suivi de manière homogène les recommandations du Conseil fédéral. Le camp rouge-vert, sous la conduite du parti socialiste et du parti écologiste, a connu une sensible défaite de par ses recommandations de vote, à savoir acceptation de l'initiative pour la protection génétique et de l'initiative S.o.S., et rejet de l'objectif budgétaire.

Initiative pour la protection génétique

Le net rejet de l'initiative pour la protection du génie génétique s'explique par les mots-clef suivants: grande unité de vote entre les différents groupes sociaux, dislocation et faible pouvoir de conviction au sein même de la base du comité d'initiative, gestion des thèmes efficace de la part du camp des opposants:

Dans l'ensemble, les différents *groupements sociaux* étaient tous d'accord avec le principe du rejet de l'initiative. Par comparaison, peu de phénomènes de polarisation sont apparus, voire pas apparus du tout – même là où l'on s'y attendait peut-être: aucun des groupements analysés ne présente des majorités de oui, le pourcentage de oui de l'électorat féminin ne se situe que légèrement au-dessus de la moyenne, et ni les électeurs les plus jeunes ni les électeurs de la génération post 68 ont voté de manière significativement différente que la moyenne. Les affinités religieuses ou confessionnelles n'allaient pas non plus nécessairement de paire avec une acceptation de l'initiative (voir tableau 1.3).

L'initiative pour la protection du génie génétique a surtout polarisé au niveau des *caractéristiques politiques*; en effet, face au camp rouge-vert disloqué, un camp bourgeois extrêmement sceptique à l'égard de l'objet soumis à votation (avec des pourcentages de non de 77 pour cent et plus) (voir tableau 1.2). Les bases du PES et du PSS n'ont suivi que partiellement les mots d'ordre de leurs partis; la marge critique de 50 pour cent n'a pas pu être dépassée de manière décisive: dans le camp rouge-vert, les votes en faveur de l'initiative s'élèvent à 50 pour cent;

pour le PSS à 46 pour cent. C'est uniquement auprès des membres d'organisations pour la protection de l'environnement que la marge décisive des 50 pour cent a pu être dépassée – de justesse (55 pour cent de oui). Parmi les membres ou membres potentiels d'organisations de protection des consommateurs, l'acceptation de l'initiative a par contre chuté à 40 pour cent. Ceci signifie qu'au sein du camp rouge-vert, c'est avant tout une affinité marquée avec les mouvements de protection de l'environnement ou de la nature qui réussit à mobiliser les électeurs en faveur de l'initiative, alors que d'autres formes d'affinités, à l'égard d'autres mouvements ou d'autres idéologies, ne contribuent que maigrement voire pas du tout à favoriser le soutien à l'initiative. Avec un pourcentage de rejet de 63 pour cent, les membres de syndicats ne se distinguent plus en aucune façon des autres groupes d'électeurs.

La campagne des opposants à introduit une *modification du sens* du projet de loi, qui a relégué les questions d'environnement et de protection des animaux au second plan en les remplaçant par d'autres questions de principe.

- Malgré le fait qu'elles aient souvent été évoquées, les convictions en matière de politique environnementale ne se reflètent que rarement sur le comportement de vote (voir tableau 1.8). Le soutien apporté aux arguments en faveur de l'initiative s'est, dans beaucoup de cas, finalement tout simplement concrétisé par un non à l'initiative, et présente par conséquent un taux de cohésion assez faible (voir tableau 1.7). Presque la moitié des personnes interrogées se disant plutôt en défaveur des manipulations génétiques sur les animaux ont tout de même dit non à l'initiative (voir tableau 1.12).
- «*Le génie génétique permet le développement de nouvelles thérapies pour combattre le SIDA, le cancer et autres maladies*». Se sont-là les termes de l'argument en faveur de l'initiative ayant recueilli la plus forte adhésion, à savoir 77 pour cent des électeurs (voir tableau 1.7). Et c'est précisément ici que la modification du sens du projet dans le temps peut être observée de manière empirique: dans les mois qui ont suivi la votation de 1992 sur l'article constitutionnel concernant les méthodes de reproduction et le génie génétique, 57 pour cent avaient soutenu cet argument. À l'aide de la campagne des opposants, cette adhésion a grimpé de 20 pour cent.
- Dans la perception que les électeurs ont de l'initiative, ce n'est pas l'idée de protection telle qu'avancée par le comité d'initiative qui s'est ancrée, mais la définition d'«initiative pour l'interdiction du génie génétique» (voir tableau 1.5). Cette redéfinition efficace impliquait une logique d'argumentation selon laquelle l'on n'était pas – en tant qu'«électeur votant non» – simplement un citoyen s'opposant à une chose, mais un citoyen devenant le défenseur d'acquis positifs. À cet égard, les motivations de vote énumérées par les personnes défavorables à l'initiative défendent la recherche fondamentale et la recherche de pointe, les atouts de la place économique suisse et diverses applications du génie génétique (voir tableau 1.6). De ce fait, il ne s'agissait pas dans le cadre de la votation uniquement d'une confrontation au niveau «manipulations sur les animaux contre médecine humaine»: les personnes plaidant en faveur d'une Suisse moderne et ouverte sur le monde, se souhaitant plus de compétitivité sur le marché, ont également clairement rejeté l'initiative (voir tableau 1.8).
- Au printemps 1997, les personnes interrogées sur l'influence éventuelle exercée par les médias situaient celle-ci comme allant plutôt en faveur des personnes sceptiques à l'égard du génie génétique. La situation se modifie en cours de campagne et, en juin 1998, les électeurs pensent que, si influence il y a eu, elle aura plutôt joué en faveur des opposants à l'initiative (voir tableau 1.9). Cependant, certaines raisons font penser que la thèse de la forte influence

par les médias doit être remise en question. En particulier parce que la campagne en vue des votations du 7 juin ne se caractérisait pas par une utilisation spécialement prononcée des masses médias, mais beaucoup plus par une utilisation des médias spécialement conçus en vue des votations par les professionnels de la campagne et les agences de publicité: les taux d'utilisation de la brochure du Conseil fédéral, des publicités, des journaux et dépliants spécialement édités en vue des votations, ainsi que des affiches publicitaires et des mailings directs doivent être qualifiés d'extrêmement importants et, en partie, même de tout à fait exceptionnels (*voir tableau 1.10*). Il se dessine par là en Suisse aussi une tendance à la présence toujours plus accentuée de médias spécialement destinés à la campagne et, en relation avec ce fait, un discours politique ayant tendance à se déplacer du traditionnel débat public dans les masses médias vers des débats semi-publics spécialement destinés à des groupes-cibles.

Objectif budgétaire 2001

Sous des signes contraires, le profil du vote de l'initiative pour la protection génétique correspond à celui de l'objectif budgétaire: la forte polarisation au niveau des caractéristiques politiques ne saurait démentir le fait que le groupe d'opposants rouge-vert était non seulement dans l'ensemble trop petit, mais aussi trop peu homogène en soi. Même au sein du camp rouge-vert, des majorités se sont prononcées en faveur de l'objectif budgétaire (61 pour cent sur une moyenne de 76 pour cent pour l'ensemble des enquêtes). Quant au camp bourgeois, il a défendu de manière très homogène le projet de loi (*voir tableau 2.2*). Les objections principales du PSS et des syndicats étaient surtout de nature économique et socio-politique. La politique d'économies ne ferait qu'accroître la crise et serait socialement insupportable, rapportent les voix critiques. Le test des arguments VOX montre que cette argumentation n'a recueilli qu'une très faible adhésion (*voir tableau 2.3*). De plus, l'on constate que ni les retraités ni les classes économiquement plus faibles ont suivi de manière très prononcée les mots d'ordre des socialistes et des syndicats. L'argument selon lequel la diminution globale des dépenses de l'Etat laisserait une trop grande marge de manœuvre en matière de politique financière, et que partant, la décision devait plus ou moins être prise à l'aveuglette, est celui qui a recueilli le plus l'adhésion (36 pour cent des électeurs).

Le comité suisse «OUI – à l'objectif budgétaire 2001» avait développé une palette d'arguments dont la répercussion sur les taux d'adhésion, les taux de cohésion et la fonction de filtrage s'est avérée nettement meilleure que celle obtenue par les arguments des opposants au projet de loi (*voir tableau 2.3*). Les arguments les plus soutenus sont d'une part celui qui remet en question la capacité d'agir d'un Etat dont les caisses sont vides, et d'autre part, celui faisant référence au problème de l'intérêt de la dette (84 resp. 82 pour cent). Parmi les électeurs effectifs, l'adhésion à ces deux arguments grimpe à 88 pour cent, et même au sein de l'électorat du camp rouge-vert l'on trouve des taux d'adhésion d'environ 80 pour cent.

L'acceptation très nette de l'objectif budgétaire 2001 ne doit toutefois pas être interprétée comme un plaidoyer en faveur d'un plan d'assainissement économique rigoureux et unilatéral: la réduction au niveau des prestations étatiques a trop peu été thématisée pour cela – même au

niveau des arguments en faveur de l'initiative testés ici. Le projet de loi a surtout été perçu à travers les deux mots-clef «économies et dettes»; le débat autour du thème «freiner les dépenses ou plus de recettes», discuté autour de la Table ronde, n'a pratiquement pas eu lieu. Dans les cas où ce débat a cependant tout de même eu lieu, certaines nuances sont font sentir. En mars 1995, juste après la votation sur le frein aux dépenses, la majeure partie des personnes interrogées (66 pour cent) ne savait pas trop que penser de l'argument suivant: «*au lieu de mettre un frein aux dépenses de l'Etat, l'on ferait mieux de lui procurer plus de recettes*» (voir tableau 2.4). Trois ans plus tard, le scepticisme à l'égard de cet argument n'est plus aussi prononcé. D'autre part, 36 pour cent des personnes interrogées sont d'avis que voter en faveur de l'objectif budgétaire, c'était en quelque sorte voter à l'aveuglette. Ce sont surtout les classes à revenu inférieur et les Romands qui partagent cette opinion, et ils vont donc certainement à l'avenir suivre d'un œil critique la mise en application de l'article constitutionnel.

Initiative S.o.S.

L'initiative a connu le destin d'une initiative longtemps mise en suspens et jamais retirée. Si l'initiative pour le génie génétique a subi une modification du sens par le biais d'une campagne intensive, l'on peut dire que dans le cadre de l'initiative S.o.S., la modification du sens est intervenue par le biais d'une sorte d'anti-campagne. L'importance personnelle et nationale attribuée à cette initiative est très faible (voir tableau 1.11); elle n'a su attirer aucun électeur supplémentaire auprès des urnes (voir graphique 1). Le degré de connaissance des électeurs est extrêmement bas (voir tableau 3.1), et les motivations assez vagues nommées spontanément par les opposants à l'initiative (voir tableau 3.4) confirment que le sujet avait perdu de sa virulence. Concernant les perceptions et les motivations, l'on voit que le lien avec l'affaire des fiches, une affaire vieille de presque dix ans, est passé au second plan (voir tableaux 17 et 19). En 1998, la question de la sécurité d'Etat n'est plus une question de droits fondamentaux, mais une question de sécurité.

Apparemment, le faible intérêt porté à l'initiative et le peu de questions que l'on s'est posées à son sujet a fait que les électeurs se sont plus fortement appuyés sur leurs convictions et affinités traditionnelles, suivant ainsi souvent les mots d'ordre. La polarisation au niveau politique était par conséquent importante; le camp rouge-vert s'est comporté de manière légèrement plus homogène que pour les deux autres objets soumis à votation (voir tableau 3.2). Dans l'ensemble cependant, ce camp est moins représenté sous son aspect «conflit <traditionnel> capital/travail», que par des thèmes de la «nouvelle» gauche, tels que l'armée, la protection de l'environnement ou les questions d'égalité.

Participation et formation de l'opinion

La participation aux votations du 7 juin 1998 peut être qualifiée de moyenne. Malgré le fait qu'elle ait été très suivie par les médias, l'initiative pour la protection génétique n'a pas eu un effet mobilisateur plus grand que l'objectif budgétaire. La mobilisation pour ainsi dire supplémentaire est surtout intervenue de manière indirecte, à savoir par le fait que les membres

d'organisations pour la protection de l'environnement étaient en quelque sorte plus fortement encouragés à participer que la moyenne (*voir graphique 1*).

Avec l'objectif budgétaire et l'initiative pour la protection génétique, les électeurs devaient prendre une décision sur deux objets exigeants, complexes et abstraits. Ce problème de la complexité a principalement été résout par le biais de deux mécanismes connus: d'une part en s'appuyant sur les recommandations de vote du Conseil fédéral – ce qui pouvait aider dans les deux cas –, d'autre part, pour les personnes présentant des difficultés à se décider, en brillant extrêmement fréquemment par leur absence auprès des urnes (*voir tableaux 22 et 23*).

C'est la raison pour laquelle une majorité d'électeurs (58 pour cent) se rebelle contre l'affirmation suivante: «*le génie génétique moderne (...) est tellement complexe qu'une discussion publique en la matière constitue une perte de temps.*». Par rapport à 1997, l'opposition à cette affirmation n'est cependant pas devenue plus grande (*voir tableau 4.4*). Apparemment, l'électorat suisse ne semble – après un débat sur le génie génétique qui se sera étendu sur une très longue période – pas beaucoup plus convaincu du sens et du bien-fondé de cette discussion publique qu'un an auparavant. L'on peut interpréter ceci de manière positive, et dire que ce phénomène correspond à une prise de position critique d'électeurs engagés, ou à une évaluation réaliste de la complexité des sujets proposés, toujours est-il que ceci ne constitue pas à proprement parler un compliment à l'égard des acteurs de la campagne et des médias.

Baromètre européen pour la Suisse

L'institut de recherches sociales GfS élabore depuis 1989 un «Baromètre européen pour la Suisse» des enquêtes portant sur le processus d'intégration européenne paraissant trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyens-ne-s suisses en ce qui concerne la question européenne. Ce «Baromètre européen pour la Suisse» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (octobre 1998):

- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut, Andreas Rickenbacher, Petra Huth): Bewegung in der Beurteilung der bilateralen Verhandlungen der Schweiz mit der EU. Ergebnisse der Europa-Barometer-Befragung vom Oktober 1997. Bern 1997.
- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut, Andreas Rickenbacher, Petra Huth): Vor der Entscheidung in den bilateralen Verhandlungen mit der EU (=Bericht zur Winterbefragung 1996 des Europa-Barometers Schweiz). Bern 1996.
- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut und Andreas Rickenbacher) Europafrage im Vorfeld der Wahlen '95. (=Bericht zur Sommerwelle 1995 des Europa-Barometers Schweiz). Bern 1995.
- Europa-Chronik. Im Zeichen der bilateralen Verhandlungen. Zusammenstellung ausgewählter europapolitischer Ereignisse in der Schweiz und im Ausland, 6. Dezember 1994 bis 6. Dezember 1995, Bern 1995, Red.: Andreas Rickenbacher, C. Longchamp, Bern 1995.
- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, April bis Juni 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 21), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, Januar bis März 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 20), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 23. Nov. bis 31. Dez. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 18), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 28. Okt. bis 22. Nov. 1992, Red. Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 16), Bern 1992
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 11. Sept. bis 27. Okt. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992

Le bureau de Berne de l'Institut de recherches sociales GfS, Hirschengraben 5, case postale 6323, 3001 Berne, tél. 031 311 08 06, fax 031 311 08 19, fournit tout renseignement au sujet des conditions d'abonnement.

Produkte- und Publikationsliste der Abteilung «Politik und Staat» des GfS-Forschungsinstitutes

VOX-Analysen eidgenössischer Urnengänge

Herausgegeben vom GfS-Forschungsinstitut in Zusammenarbeit mit den politikwissenschaftlichen Instituten der Universitäten Bern, Genf und Zürich:

Die VOX-Analysen werden im Abonnement 3 bis 4 Mal jährlich in Form einer gedruckten Broschüre verschickt (rund 4 Monate nach der Abstimmung). Eine spezielle Dienstleistung stellt der VOX-Vorversand dar; eine Vorabversion wird rund 2 Monate nach der Abstimmung in kopierter Form an interessierte Kreise verschickt (die gedruckte Broschüre wird selbstverständlich nachgeliefert).

Konditionen:

Jahresabo (3-4 Nrn.)	SFr.	78.-
Jahresabo Medien-Vorversand	SFr.	155.-
Gesamtausgabe seit 1977	SFr.	575.-

Europa-Barometer Schweiz:

Seit 1989 prüft das GfS-Forschungsinstitut vierteljährlich, wie sich die Schweizerinnen und Schweizer zum europäischen Integrationsprozess stellen. Eingang in diese Forschung finden auch komplexe Fragestellungen, beispielsweise inwiefern die wirtschaftliche Entwicklung oder die Medienberichterstattung Einfluss auf die Meinungsbildung nehmen. Das «Europa-Barometer Schweiz» ist ausschliesslich im Abonnement erhältlich; darin enthalten ist vierteljährlich ein kompletter Tabellenband, eine ausführliche Berichterstattung und die «Europa-Chronik» (Zusammenstellung integrationsrelevanter Ereignisse) auf exklusiver Basis.

Konditionen:

Abo «Europa-Barometer Schweiz»	Sfr.	7000.- pro Jahr
Jahres-Zusammenfassung der Europachronik (inkl. Versand)	SFr.	25.-
(im Abo enthalten)		

Sonderdruck des SKA-bulletins: «Sorgen-Barometer Schweiz» (1/96)

In Zusammenarbeit mit der Schweizerischen Kreditanstalt entwickelte das GfS-Forschungsinstitut 1995 den «Sorgen-Barometer Schweiz». In regelmässigen Abständen werden die politikrelevanten Sorgen und Ängste der schweizerischen Bevölkerung erhoben und analysiert. Demnächst werden die Befunde in einem Artikel der Zeitschrift «Die Volkswirtschaft» publiziert.

Konditionen:

Versand Sonderdruck	Versandkosten
---------------------	---------------

Sonderdruck «inside» (TA-Media AG): «Jugend und politische Forderungen» (11/95)

Im Mai 1995 publizierte das «inside» in einem Sonderdruck eine Studie des GfS-Forschungsinstitutes, in welcher die politischen Interessen und Forderungen schweizerischer Jugendlicher systematisch analysiert wurden.

Konditionen:

Versand Sonderdruck

Versandkosten

«25 Jahre Frauen als StimmbürgerInnen: Wie haben sie entschieden?» (2/96)

Zum Anlass des 25. Jahrestages der Einführung des Frauenstimmrechtes in der Schweiz analysierte das GfS-Forschungsinstitut das spezifische Stimmverhalten der Frauen (Sekundäranalyse der VOX-Analysen). Die Befunde werden in einem fünfseitigen Arbeitspapier zusammengefasst.

Konditionen:

Versand Broschüre
(deutsch, französisch)

Kopier- und
Versandkosten

Artikel: «Instant-Democracy Schweiz? Überlegungen zu Entwicklungen der politischen Öffentlichkeit in der Informationsgesellschaft» (1/96)

Diese überarbeitete Fassung eines Referates von Claude Longchamp, Co-Leiter des GfS-Forschungsinstitutes, analysiert die Rolle der Medien im politischen am Beispiel der Nationalratswahlen 1995. Die Befunde gründen dabei einerseits auf der SRG-Wahlnachbefragung '95 und auf die permante GfS-Medienanalyse, welche die Inhalte wichtiger Printmedien in der Schweiz analysiert.

Andererseits werden die Umfrageergebnisse des Instituts vor den Wahlen verwendet.

Konditionen:

Versand Broschüre (26 Seiten)

SFr. 20.–

Kontakt Abteilung «Politik und Staat»:

Claude Longchamp

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Petra Huth, Projektleiterin

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Buchveröffentlichung August 1998

Pragmatismus statt Polarisierung. Die schweizerische Drogenpolitik im Spiegel des «Drogenmonitors»

Hgg. von C. Longchamp, F. Cattacin, D. Wisler, P. Lehmann

Inhalte

In Kapitel 1 dieses Buches von Philippe Lehmann wird vorerst die Entstehungsgeschichte der «4 Säulen»-Politik dargestellt. Daraus gehen insbesondere die grossen Anstrengungen hervor, welche zur Konsensfindung auf allen Ebenen unternommen wurden.

Kapitel 2 von Claude Longchamp befasst sich mit dem grundsätzlichen Problem des sozialwissenschaftlichen Monitorings, verstanden als «die Beobachtung eines bestimmten Themas oder eines klar abgegrenzten Sachverhaltes in der zeitlichen Entwicklung».

Das Kapitel 3 vom Genfer Autorenteam um Sandro Cattacin beschäftigt sich ausführlich mit den Befragungsergebnissen der Jahre 1991, 1994 sowie 1997. Es wird festgehalten, dass in dieser Zeitperiode zwei zentrale Tendenzen zu vermerken sind. Einesteils stellt man eine Vergesellschaftung der Drogenthematik in dem Sinne fest, dass diese heute aus unserer Risikogesellschaft nicht wegzudenken ist, andererseits findet offensichtlich eine individualisierte Zuschreibung der Verantwortlichkeit bei vorhandener Drogenabhängigkeit statt.

Kapitel 4 von Claude Longchamp und Petra Huth geht der Frage nach, wie Abstimmungsentscheidungen im voraus untersucht werden können. Am Beispiel der Abstimmung über «Jugend ohne Drogen» zeigen sie auf, welche diesbezüglichen Informationen der Landesregierung zur Verfügung standen.

Kapitel 5 und 6 gehen dann speziellen Fragen der Analyse der Ergebnisse zu «Jugend ohne Drogen» nach. Diese beiden Kapitel von Madelaine Schneider und Dominique Wisler basieren auf der vom Bundesamt für Statistik (BFS) herausgegebenen Abstimmungsanalyse resp. auf der VOX-Analyse.

In der Synthese stellt Felix Gutzwiller den Hintergrund der aktuellen Drogenpolitik im historischen Kontext dar und hält dabei fest, dass in der Schweiz eine hohe Suchtbereitschaft besteht, wodurch er gleichzeitig den Hintergrund für das Buch aufzeigt. Er stellt zusammengefasst die drogenpolitischen Positionen dar, kommentiert die Ergebnisse der 6 Kapitel und ordnet diese in die aktuelle politische Debatte (z.B. zur DROLEG Initiative bzw. zur Betäubungsmittelgesetzrevision) ein.

AutorInnen

Bergman, Manfred Max, Laboratoire de recherches sociales et politiques appliquées, Universität Genf.

Cattacin, Sandro, Laboratoire de recherches sociales et politiques appliquées, Universität Genf.

Gutzwiller, Felix, Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Zürich.

Huth, Petra, GfS-Forschungsinstitut, Abteilung «Politik und Staat», Bern.

Lehmann, Philippe, Bundesamt für Gesundheit, Sektion «Drogenintervention», Bern.

Longchamp, Claude, GfS-Forschungsinstitut, Abteilung «Politik und Staat», Bern.

Lucas, Barbara, Département de science politique, Universität Genf.

Marquis, Lionel, Département de science politique, Universität Genf.

Schneider Madelaine, Bundesamt für Statistik, Sektion «Wahlen und Abstimmungen».

Wernli, Boris, Universität Genf und Universität der italienischen Schweiz (Lugano).

Wisler, Dominique, Département de science politique, Universität Genf.

Bestellung bei:

Verlag der Schweizerischen Gesellschaft für Gesundheitspolitik – SGGP
Haldenweg 10
3074 Muri
FAX. 031/952 68 00
Preis: sFr. 36.–